

INVESTIGATE

LE MANUEL

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	
	À propos de ce manuel	
	À propos de CiFAR	
	CiFAR et le journalisme d'investigation	
	À propos des auteurs	
2	MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE	
	<i>Jean-Baptiste Renaud</i>	
3	RESSOURCES ET TECHNIQUES À L'USAGE DES JOURNALISTES D'INVESTIGATION	14
	Explorer le deep web : une approche structurelle <i>Albrecht Ude</i>	15
	Outils et bases de données <i>Šarunas Černiauskas</i>	21
	Les bases de la sécurité numérique <i>Tactical Tech, Exposing the Invisible</i>	27
	<i>Le journalisme et l'accès à l'information Access Info Europe</i>	34
4	Études de cas par nos journalistes	40
	Trafic de carburants usagés de l'UE vers les Balkans <i>Nataša Tomić</i>	41
	La violation du gel des avoirs du clan Moubarak tel qu'ordonné par l'UE <i>Menna Ayman</i>	44
	Le lac d'Ohrid menacé par des constructions illégales <i>Arlis Alikaj</i>	48

INTRODUCTION



À PROPOS DE CE MANUEL

Ce manuel a été conçu dans le but de fournir un aperçu des pratiques à la pointe en matière d'enquête journalistique, adressant notamment la question des flux financiers illégaux et des recouvrements d'actifs. À destination des journalistes débutants et de niveau intermédiaire, il est le résultat de plus de trois ans de collaboration entre CiFAR et des organisations de la société civile spécialisées dans divers domaines d'expertise liés à la pratique du journalisme, dont le point de départ fut le lancement en 2017 de notre premier programme de formation et de mentorat, Investigate the Mediterranean.

Nous avons voulu, à travers ce manuel d'introduction au journalisme d'investigation, mettre en lumière les éléments qui nous apparaissent déterminants pour la conduite d'enquêtes sur la corruption, la criminalité financière et le recouvrement d'actifs : le cadre théorique et la méthode de recherche ; la navigation dans le deep web ; l'utilisation des bases de données et l'accès à l'information, et enfin ; la sécurité numérique.

Dans la dernière partie, trois études de cas font exemple de l'usage de ces outils et techniques, sur la base de trois enquêtes transfrontalières publiées par nos journalistes. Ce coup d'œil dans les « coulisses » du travail d'investigation de ces trois reporters sera, nous l'espérons, utile aux journalistes en début de carrière comme à ceux déjà en activité.

Ce manuel a été réalisé avec le soutien de la coopération allemande, à travers le programme mondial de lutte contre les flux financiers illicites de la GIZ - Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Ce manuel est sous licence Creative Commons share/alike.



Soutenu par le:



Norwegian Ministry
of Foreign Affairs

Mise en œuvre par



QU'EST-CE QUE CIFAR ?

CiFAR (Civil Forum for Asset Recovery, ou forum civil pour le recouvrement des actifs) a été fondé en 2015 pour soutenir la société civile dans sa lutte transfrontalière contre le détournement et pour le recouvrement transparent des biens publics. Nous aimerions un monde où les agents publics seraient dans l'incapacité de détourner l'argent public et de le cacher à l'étranger ; notre mission est de mettre fin à la corruption transfrontalière et de garantir équité et transparence dans le recouvrement des avoirs.

CiFAR fut fondé après avoir pris la mesure des lacunes dans le soutien apporté à la société civile – au sens large – dans sa lutte contre la corruption transfrontalière, que ce soit pour comprendre les protocoles ou pour rentrer en contact avec la société civile à l'étranger. Ces problèmes sont particulièrement préoccupants dans les pays d'où émergent ces affaires de corruption et dont les révélations découlent souvent des travaux préalablement réalisés par la société civile locale.

Depuis nos débuts, l'objectif de CiFAR est de pallier cette lacune, à la fois en tant qu'organisme de formation et de soutien au réseau. Nous formons des militants et des journalistes de la société civile, mettons en contact les journalistes travaillant sur différentes parties d'affaires en cours, développons des outils et responsabilisons les décideurs politiques aux réformes du recouvrement d'actifs.

Toujours fidèles à cette ligne directrice, nous avons depuis élargi notre champ d'action à mesure que le nombre de nouveaux arrivants sur la scène grandissait, et de la diversité croissante des affaires et des retours qui nous étaient faits.



CIFAR ET LE JOURNALISME D'INVESTIGATION

Outre son soutien à la collaboration transfrontalière des organisations issues de la société civile, l'objectif de CiFAR est également d'œuvrer à la coalition de ces sociétés civiles dans la lutte contre le vol et pour le recouvrement des biens publics.

En avril 2016, les Panama Papers ont jeté la lumière sur le recours systématique de centaines de politiciens et autres personnalités publiques aux sociétés offshores afin de se soustraire à l'impôt ; ce sont là les mêmes stratagèmes qu'utilisent les agents corrompus, publics ou privés, pour capter et blanchir des milliards en avoirs, dérobés aux comptes publics ou obtenus par d'autres activités criminelles.

Si ces révélations ont eu un impact positif, elles ont cependant été présentées depuis une perspective « nordiste » qui, outre quelques rares exceptions, ne s'est pas fait l'écho des autres voix concernées. Or, cela pose un risque : en ciblant les États bénéficiant de ces malversations, c'est la perspective des habitants des États volés qui est passée sous silence, réduisant conséquemment la pression en faveur de réformes là-même où les agents publics commettent ces détournements.

Nous consacrons nos efforts à l'accompagnement de journalistes en début de carrière, les aidant à développer un savoir-faire dans la conduite d'enquêtes et de reportages sur la grande corruption et les processus de recouvrement, les aidant aussi à écrire des histoires et à les faire publier dans les principaux organes de presse.

À PROPOS DES AUTEURS

Jean-Baptiste Renaud



Journaliste et réalisateur de documentaires d'investigation pour la télévision, Jean-Baptiste Renaud a tourné plusieurs films pour l'agence de presse Premières Lignes, parmi lesquels *Armes Chimiques : un poison occidental ?* (Canal +) sélectionné pour la Semaine du Film d'Investigation à Londres en 2015, et *Drones, la sale guerre d'Obama*, co-réalisé avec Benoît Bringer (Canal +). Il a également collaboré à plusieurs épisodes de l'émission « *Cash Investigation* » (France 2) sur les dérives de l'industrie agroalimentaire.

Albrecht Ude



Rédacteur en chef de la lettre d'information Newsletter Netzwerk Recherche, Albrecht Ude est un contributeur de *Die Zeit* – entre autres plateformes. Ses travaux portent sur les méthodes analytiques et scientifiques de la recherche sur Internet, sur la vérification des informations et sur la protection des données et des communications. Cultivant son intérêt pour la recherche, la sécurité des communications, le droit commun à l'ère du numérique, ainsi que l'érosion de l'État de droit par la surveillance en ligne, il a également travaillé sur la question de la censure sur Internet et de la protection des sources et des usagers. Enfin, Albrecht Ude a été formateur en journalisme d'investigation, notamment pour le colloque M100 et N-Ost.

Šarunas Černiauskas



Basé à Vilnius, en Lituanie, Šarunas Černiauskas est rédacteur régional pour l'OCCRP (Organized Crime and Corruption Reporting Project) et dirige *Siena.lt*, première ONG lituanienne entièrement dédiée au journalisme d'investigation. Il a contribué à de nombreuses enquêtes transfrontalières, dont la *Troika Laundromat* de l'OCCRP, les *Panama Papers* ou encore les *Paradise Papers* de l'ICIJ (International Consortium of Investigative Journalists). L'un de ses reportages, dénonçant l'abus des fonds de l'UE par des membres de son Parlement, a été nommé pour le Prix de la Presse européenne en 2017.

Černiauskas a reçu plusieurs prix nationaux et est devenu le premier lauréat du Prix du journalisme d'investigation créé par l'Université de Vilnius, récompensé pour avoir ravivé la flamme du journalisme d'investigation en Lituanie.

À PROPOS DES AUTEURS

Tactical Tech - Exposing the Invisible

**TACTICAL
TECH**

EXPOSING
THE INVISIBLE

Avec le concours d'un public international de citoyens engagés et d'acteurs de la société civile, Tactical Tech œuvre à l'étude et à la prévention de l'impact croissant des technologies sur la société depuis 2013. L'un de leurs principaux groupes d'audience est constitué d'acteurs de la société civile, tels que des journalistes, d'autres ONG ou des défenseurs des droits de l'homme, avec lesquels ils développent des pratiques plus sûres, plus résilientes et mieux informées à l'égard des technologies numériques. Des projets tels que Exposing the Invisible contribuent à aider les gens à s'emparer des outils numériques pour exposer les fausses informations et les faits de corruption ; de la même façon, leur travail sur Data and Politics apporte un éclairage unique sur la nuisance que représente l'abus des données pour les démocraties du monde entier.

Nataša Tomić



Nataša Tomić est journaliste. Basée à Banja Luka, en Bosnie-Herzégovine, elle travaille actuellement pour le portail en ligne eTrafika.net et collabore avec d'autres médias en Bosnie. Son travail s'intéresse aux droits de l'homme et aux groupes marginalisés, à la corruption et à d'autres sujets d'ordre national. Elle a participé au programme de formation et de mentorat de CiFAR Investigate the Western Balkans en 2020-2021.

Access Info Europe



Access Info Europe est une organisation de défense des droits de l'homme établie à Madrid en 2006. Dédiée à la promotion et à la protection du droit d'accès à l'information, elle mène une série de projets tirant parti de ce droit afin de promouvoir la transparence et l'engagement, de défendre les droits de l'homme et de faire progresser la démocratie. Ses activités comprennent un mélange de recherche et de veille, d'établissement de normes, ainsi que des campagnes en faveur de réformes législatives ou de litiges stratégiques. Access Info fournit également un soutien et une formation à la société civile et aux journalistes, et contribue au développement de l'engagement de la société civile sur la question de la transparence en Europe en construisant un réseau d'organisations nationales dédiées à cette question.

À PROPOS DES AUTEURS

Menna Ayman



Menna Ayman est journaliste. Basée au Caire, en Égypte, elle s'intéresse particulièrement au recouvrement d'actifs et aux sujets culturels. Développant son goût pour le journalisme après la révolution de janvier 2011, elle est l'auteur d'articles sur les réfugiés palestiniens et syriens, les communautés d'expatriés en Égypte, ainsi que sur les vols de propriétés et les détournements de biens durant l'ère Moubarak. Elle est également férue de rédaction et de traduction.

Arlis Alikaj



Arlis Alikaj est un journaliste d'investigation reconnu pour ses reportages sur les problèmes sociaux et environnementaux des Balkans. Durant son Balkan Fellowship for Journalistic Excellence au BIRN (Balkan Investigative Reporting Network), il a écrit un rapport d'enquête sur la déforestation illégale du plus grand parc national albanais. Son travail a été récompensé par le prix du CEI SEEMO Award for Outstanding Merits in Investigative Journalism en 2019, année durant laquelle il a rejoint le deuxième programme « Investigate » de CiFAR et publié un reportage transfrontalier sur l'exploitation illégale du lac d'Orhid, site partagé par les États de Macédoine et d'Albanie et classé au patrimoine de l'UNESCO.

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE



MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Jean-Baptiste Renaud

Il est souvent pointé du doigt que l'expression « journalisme d'investigation » serait un pléonasme qu'il conviendrait d'éviter. Dans cette conception plutôt irréaliste de la profession, tout journaliste devrait enquêter au moindre de ses travaux – en bref, l'enquête serait inséparable du journalisme.

En pratique, la plupart des organes de presse disposent bel et bien de journalistes d'investigation, spécialisés dans leurs domaines respectifs. Par ailleurs, bien des aspects du journalisme ne requièrent aucune forme d'investigation pour être menés à bien. Les radios, chaînes de télévision ou journaux locaux, par exemple, relaient des informations servant le quotidien de la communauté.

Le journalisme sportif est un autre exemple ; bien que le sport soit un domaine qui se prête particulièrement bien à l'investigation, le journalisme y est par définition au service des fans de sport en rapportant détails, résultats et analyses des jeux. Les Football Leaks publiés par l'EIC (European Investigative Collaborations) en sont l'illustration.

Ainsi, de façon générale, tout travail journalistique produit dans l'intention de servir un public n'est pas si aisément compatible avec un travail d'enquête. Certains opposent parfois ces deux termes – l'investigation d'un côté, qui consisterait en de longues heures passées derrière un bureau à chercher fiévreusement des indices, et de l'autre le reportage, dans sa plus simple expression : aller sur le terrain et raconter des histoires.

Ces portraits du journaliste d'investigation en moine copiste et du reporter en intrépide aventurier sont aujourd'hui poussiéreux, et si cette distinction n'est pas totalement sans fondement, elle n'est en tout cas plus d'actualité, ne serait-ce que – comme nous le verrons – pour le rôle déterminant du reportage dans toute enquête.

Dans cette introduction, nous avons abordé le journalisme d'investigation en

expliquant ce qu'une enquête n'est pas ; essayons maintenant de décrire ce qu'elle est.

QU'EST-CE QU'UNE ENQUÊTE ?

Révélations, scandales, ragots. Ce sont des mots souvent rencontrés lorsque l'on parle de journalisme d'investigation, qu'il s'agisse d'en faire les louanges ou de le discréditer. Aucun ne parvient cependant à saisir la nature de ce qu'une enquête peut être. Essayons de la caractériser à travers ses missions et ses objectifs. Une enquête doit :

- **Alerter de dysfonctionnements** tels que les dérives d'entreprises, les ingérences gouvernementales ou les activités criminelles.
- **Remettre en question les agissements des principaux acteurs** (tels que les grands groupes et les États) ou avoir un impact important sur la société.
- **Confronter ces acteurs à leurs actions.** La transparence et la responsabilisation de ces organisations doivent être au cœur du projet.
- **Révéler au public ce qu'on lui cache**, qu'il s'agisse de documents inédits, de nouveaux témoins ou simplement d'une nouvelle façon d'aborder des faits déjà connus.

Bien des enquêtes se retrouvent au carrefour de ces notions. D'autres ne cochent parfois que certains points de cette liste – il n'est d'ailleurs pas nécessaire de satisfaire à tous pour qualifier un rapport d'enquête. Dans mon travail, certains documentaires d'investigation que j'ai produits remplissent toutes les cases, et d'autres non.

Mon dernier film en date, *The American crusade in Africa* (La croisade américaine en Afrique), consacré à l'enquête sur les actions de l'ONG américaine Invisible Children en Afrique Centrale, réunit à peu près toutes ces notions. J'y parviens à clairement exposer un dysfonctionnement, à savoir comment un effort humanitaire s'est transformé en une ONG aux motifs douteux. Les actions de deux États y sont également interrogées, les États-Unis d'un côté – l'armée américaine particulièrement – et le régime ougandais de l'autre. Ces deux acteurs sont confrontés dans le film, aux côtés de l'ONG

elle-même, dans un entretien édifiant. Enfin, ce reportage livre plusieurs informations : par exemple, comment l'ONG a livré l'un de ses employés ougandais au régime de Museveni, conduisant à sa torture. J'avais trouvé cette allégation dans une dépêche diplomatique mais personne n'avait été en mesure de retrouver la victime pour lui demander de corroborer l'information, et personne n'avait non plus interrogé l'ONG Invisible Children à ce sujet devant une caméra.

La notion la plus dure à satisfaire est peut-être la confrontation. Les personnes et institutions que ces affaires concernent seront rarement enclines à en discuter avec vous. Cela m'est souvent arrivé – j'ai un jour dû hurler mes questions à travers les vitres de la voiture d'un patron d'une multinationale française de lait qui refusait de me répondre – et malheureusement, cela se reproduira.

Néanmoins, ce premier exercice de classification peut servir de référence pour vos idées.

TROUVER UNE PISTE À CREUSER

À chaque fois que je projette un de mes documentaires, la même question revient : comment je trouve mes enquêtes ? Bien entendu, j'ai toujours un dossier dans mon navigateur dans lequel je glisse mes « idées pour plus tard », que j'alimente dès que quelque chose m'inspire. Que vous partagiez ou non cette méthode, gardez à l'esprit que lire beaucoup et s'intéresser à toutes les tendances et fluctuations de la société ne pourra que vous être utile dans vos recherches préliminaires.

Voici ci-dessous une liste de ressources – à combiner à loisir – pour vous aider à trouver des idées :

- **Votre intuition**: Il n'est pas rare qu'une intuition mène à une bonne enquête. Celle-ci peut apparaître au détour d'une conversation avec vos amis ou votre famille. Creuser des sujets peu couverts est toujours intéressant et peut s'avérer payant.
- **Persévérez**: Songez à vos travaux précédents : un sujet que vous avez récemment couvert ne mérite-t-il pas d'être approfondi ? Pourriez-vous

reprendre contact avec vos sources ? Peut-être celles qui refusaient de vous parler y sont-elles maintenant disposées ?

- **Les sources ouvertes**: Si contre-intuitif que cela puisse paraître si l'on a à l'esprit qu'une enquête consiste à éplucher des documents secrets et des papiers d'État, de plus en plus d'enquêtes sont menées grâce à des sources d'information publiques. Grâce aux travaux de certains pure-players respectés tels que Bellingcat ou Forensic Architecture, le succès de l'OSINT (Open Source Intelligence, ou ROSO, Renseignement d'Origine Source Ouverte) n'est plus à démontrer.
- **Les leaks**: Ces fuites de données non destinées à la publication sont d'incalculables sources d'information. Y avoir accès ne marque non pas l'aboutissement d'une enquête mais son point de départ. Investiguer ces fuites représente un travail colossal : ces documents sont souvent très techniques et demandent beaucoup de temps pour être analysés correctement.
- **Les demandes relatives à la liberté d'information et ses équivalents**: Cette méthode demande du temps, en ce qu'elle vous confronte aux lenteurs et aux opacités administratives. Formulez vos requêtes avec précision, sans quoi elles seront vite rejetées. Cependant, il est possible de mettre la main sur de précieux documents grâce à ces démarches.
- **Les rapports d'ONG**: Ces organisations sont sur le terrain, parfois dans des endroits où elles seules ont accès. L'expertise de leurs équipes peut s'avérer très utile pour les recherches préliminaires.
- **Vérification des promesses électorales**: Prenons l'exemple d'un gouvernement qui se serait engagé, deux ans plus tôt, à faire disparaître tel ou tel dysfonctionnement au terme de quelques années. Quelques années plus tard, quel bilan en tirer ?
- **À travers une histoire**: Un sujet adapté peut faire un bon récit d'enquête. Dans ce cas, dès le début, prenez garde à ce que votre histoire symbolise parfaitement le dysfonctionnement que vous souhaitez mettre en lumière.

EXEMPLE 1 : ÉTABLIR UNE PISTE À PARTIR DE RAPPORTS D'ONG

En 2015, j'ai mené une enquête sur le système de compensation carbone créé par l'UE. Au tout début de ce projet, je me suis appuyé sur les travaux préexistants de plusieurs ONG qui avaient démontré que ce dispositif, initialement conçu pour faire payer les plus gros émetteurs de CO₂, leur profitait en réalité à hauteur de centaines de millions d'euros chaque année.

Plusieurs rapports d'ONG avaient pointé du doigt ce dysfonctionnement majeur, mais trop vaguement pour que l'affaire soit pleinement comprise par le public. J'ai alors décidé de réunir toutes les données relatives aux émissions de CO₂ de chaque site industriel dans tous les États membres de l'UE. À partir de ces informations de sources ouvertes, j'ai pu mettre en évidence le cas d'une entreprise particulière, la multinationale française du ciment Lafarge.

Sur la base de ces données, il est apparu que cette société avait gagné plus de 500 millions d'euros grâce à ce dispositif défectueux, alors même qu'elle était l'une des entreprises les plus polluantes du continent.

Ce résultat a été obtenu en combinant rapports d'ONG, données de sources ouvertes et travail de terrain. En effet, j'avais remarqué au milieu des données qu'une cimenterie Lafarge en Bourgogne avait reçu un demi-million d'euros du programme de l'UE sur une année, tandis qu'un « 0 » figurait dans la colonne « émissions de CO₂ ». Pouvant s'agir d'un bug dans la base de données, il était impératif de vérifier cette information. Je me suis alors rendu sur place et j'ai pu pénétrer dans l'usine : j'ai constaté qu'elle était fermée et que personne n'y travaillait plus. Lafarge encaissait l'argent de l'UE pour ses émissions zéro, ce qu'avait confirmé ce travail de terrain.

EXEMPLE 2 : ÉTABLIR UNE PISTE À PARTIR D'UNE FUITE DE DONNÉES

En 2014, j'ai commencé à travailler sur l'industrie du nucléaire en France et son manque de transparence. Rapidement, j'ai décidé d'enquêter sur un accident survenu en 1980 au cœur du pays.

Au cours de mes recherches, il m'est apparu que cet événement avait été particulièrement peu couvert par la presse, et minimisé par le responsable de la centrale et par le Gouvernement français. Une rumeur circulait, comme quoi du plutonium aurait été déversé dans la Loire durant l'accident, sans que personne ne le sache – ce qui aurait non seulement été choquant, mais aussi tout à fait illégal, et aurait remis en question la transparence de l'opérateur.

Ce n'était au début qu'une idée relayée par des médias anti-nucléaire et qu'aucun document ni témoignage ne venait corroborer. C'est alors que j'ai trouvé une source de confiance : elle me confirma non seulement être au courant de l'histoire du plutonium, mais surtout qu'elle avait en sa possession des documents prouvant ces allégations. Je la retrouvai rapidement pour une interview, floutant ses traits durant l'entretien, avant de rentrer chez moi avec l'interview sous le bras et une copie du document prouvant que l'opérateur avait été pleinement conscient de la contamination de la Loire mais avait décidé – avec l'aval du Gouvernement français – de garder cette information secrète.

Plus tard, vers la fin de mon enquête, je fus en mesure de confronter le président d'exploitation de la centrale à ce document pour la première fois. En bref, il révéla avoir délibérément gardé la contamination et ce document secrets, arguant que la publication de ces informations n'aurait à l'époque fait qu'empirer la situation.

EXEMPLE 3 : ÉTABLIR UNE PISTE EN ASSOCIANT SUIVI ET NARRATION

En 2018, je fus commissionné par Slugnews, un studio de production parisien, afin de poursuivre le travail d'une autre équipe de journalistes. En 2014, cette équipe avait filmé en République centrafricaine la guerre civile qui s'y déroulait alors. Lors de leur reportage, ses membres avaient fait la rencontre d'une étrange ONG : Invisible Children. Cette dernière disposait de bureaux dans un coin reculé du pays, où elle désirait participer à la capture du tristement célèbre chef de guerre Joseph Kony, recherché par la Cour pénale internationale pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Quatre ans après le retour de ces journalistes, je visionnai chacun de leurs films et, après en avoir discuté avec eux, il nous apparut clairement que cette ONG – à l'origine de la vidéo virale KONY2012 – méritait de faire l'objet d'une nouvelle enquête. Plusieurs extraits de leurs vidéos les avaient conduits à soupçonner qu'Invisible Children ne se soumettait pas aux règles qui s'appliquaient habituellement à ce genre d'organisation : elle servait de manière flagrante de relai à l'armée américaine basée dans la région.

Nous tenions là l'hypothèse à la source de cette nouvelle enquête. À ce moment, je décidai d'utiliser cette enquête de 2014 dans la narration de ce nouveau film, ouvrant ainsi en 2018 le documentaire *The American crusade in Africa* par une scène me montrant en train de saisir le disque dur contenant le film de 2014 afin d'en faire le point de départ de mon enquête. De ce fait, ce film documente non seulement les actions douteuses d'une ONG, mais également le travail d'un journaliste d'investigation marchant dans les traces de ses pairs.

DE LA PISTE À L'HYPOTHÈSE

solide hypothèse de départ : un plan de financement européen défaillant, un accident nucléaire gardé secret ou une ONG servant de relai à une armée. L'une des priorités dans la première phase d'une enquête consiste à transformer votre idée de départ en hypothèse, puis de mettre en place le dispositif permettant sa vérification.

La recherche est la clé de cette première étape : elle seule permet de formuler son idée en hypothèse. Lisez tout ce qui a été publié sur la question, que ce soit par d'autres journalistes, des chercheurs, des ONG, etc.

Cette phase de recherche exige également une bonne dose de collaboration. Contacter les bonnes personnes, prendre le temps d'éprouver ses conjectures sur ces premières sources, revenir vers elles au besoin – tout doit être engagé afin de mettre votre hypothèse à l'épreuve.

ORGANISER SON TRAVAIL

Les trois grandes phases d'une enquête sont : rechercher, rapporter, confronter. Le plus souvent dans cet ordre, bien que ces étapes se chevauchent parfois. Planifiez votre travail de sorte à pouvoir les mener toutes les trois à bien dans les délais impartis, selon la taille de votre équipe et le budget alloué à votre enquête.

Étant donné la diversité des délais, des ressources et des formats de publication, il n'est pas possible d'attribuer une durée théorique à chacune de ces étapes. À titre d'exemple, lorsque je travaille sur une enquête d'une année pour un documentaire, je compte 3 à 5 mois de recherches, 2 à 3 mois de tournage/reportage et autant pour la partie montage/confrontation.

Ainsi, environ 50 % de la durée totale de l'enquête est consacré aux recherches préliminaires, aux hypothèses, à leur vérification et au contact de sources, et 20 à 30 % à chacune des deux autres phases. Rappelons que ces étapes peuvent se chevaucher, et que ce calendrier est à adapter selon vos ressources et vos contraintes :

- **Déterminez une stratégie** : qui appeler en premier, qui en dernier, quand contacter la personne/institution/entreprise au cœur de votre

enquête ? Ce sont là des questions cruciales : un courriel ou un appel hâtif peut compromettre votre travail, qu'il soit destiné à une source ou à une institution. Notez qu'une source peut se montrer réticente à un stade de l'enquête, puis changer d'avis à un autre.

- **Soignez la présentation de votre travail :** selon à qui vous vous adressez et à quel moment de votre enquête. Certaines sources susceptibles de vous aider peuvent pour cela avoir besoin de comprendre le champ de votre investigation, notamment les personnes et institutions au cœur de vos révélations. Par exemple, si vous avez besoin d'une autorisation pour accéder à un endroit ou un site particulier, assurez-vous que l'entreprise ou l'institution à même de vous délivrer cet accès n'y renoncera pas à cause de la façon dont vous lui avez présenté votre travail.
- **Faites un reportage de terrain :** Le reportage sur le terrain est essentiel à toute bonne investigation. Il peut se dérouler sur les lieux de l'enquête ou par téléphone, selon le temps et le budget alloués. Bien des enquêtes se débloquent au moment du reportage, juste en posant les bonnes questions au bon moment.
- **Préparez chaque détail de la confrontation :** Bien souvent, le point culminant de l'enquête survient lors de la confrontation avec la personne ou l'institution qui en fait l'objet. Celle-ci convient parfois d'une rencontre pour un entretien, que l'on conduit différemment selon s'il a lieu en personne, par courriel ou par téléphone. Préparez-vous aussi à ce que vos questions soient rejetées, ce qui arrive la plupart du temps, et que vous ne trouviez personne d'autre en mesure d'y répondre. Que faire alors ? Irez-vous quand même à la rencontre de cette personne ou institution, à l'occasion par exemple d'un événement public auquel elle participerait ?
- **Anticipez le temps de la rédaction ou du montage :** Ne sous-estimez jamais le temps qu'exige la rédaction d'un article ou le montage d'un segment audio ou vidéo. Ces finalisations arrivent à la toute fin de votre enquête, mais l'effort de recherche et de vérification doit être poursuivi jusqu'à la dernière minute.

STRATÉGIE 1 : L'IMPORTANCE DU TERRAIN

En janvier 2019, je suis allé en Lybie pour un documentaire d'investigation sur les traversées de la Méditerranée par les migrants et les camps de détention libyens. Avant de nous y rendre, nous avons mené de nombreuses recherches indiquant qu'un camp en particulier, Zawiyah, près de Tripoli, illustre parfaitement toutes les atrocités subies par les migrants : torture, passages à tabac, meurtres, pauvreté, agressions sexuelles, etc.

Tout ceci était déjà documenté dans des rapports d'ONG mais nous ne pouvions baser notre film sur ces seuls documents. Nous nous sommes alors concentrés sur ce camp de détention et ce ne fut qu'en allant sur le terrain, en Libye, que nous pûmes confirmer notre hypothèse. Nous infiltrer sur les lieux et éviter les gardes le temps de quelques minutes nous permit de recueillir d'innombrables témoignages que nous n'aurions pu obtenir autrement.

STRATÉGIE 2 : UNE CONFRONTATION BIEN PLANIFIÉE

Après des mois de recherches sur l'ONG américaine Invisible Children, je décidai de les contacter. Assez prudemment pour que le ton n'éveille pas leur suspicion, mais de sorte à les intéresser suffisamment pour qu'ils m'accordent cet entretien.

Un autre dilemme se présenta : l'ONG n'acceptait cette interview qu'à condition d'avoir les questions à l'avance. Que faire alors ? Devais-je les leur envoyer, moi qui m'y étais toujours refusé pour des raisons éthiques ? Je risquais d'avoir en face de moi une ONG surpréparée, et trop peu de liberté dans la conduite de l'entretien.

FAIRE FACE À L'IMPRÉVU

Dans un domaine aussi versatile que le journalisme d'investigation, les imprévus, bien qu'ils soient réduits au minimum par le travail de recherche et de planification, sont inévitables. Voici quelques conseils pour apprendre à les prendre en charge lorsqu'ils se présentent :

- **Ne redoutez pas les impasses :** Certaines pistes exigent des semaines d'investigation avant de s'avérer inutiles. Ce cas de figure est inévitable lorsqu'on poursuit chaque piste qui se présente.

- **Restez lucide, ne laissez pas vos découvertes altérer votre jugement:**

L'excitation peut parfois prendre le pas sur le bon sens, et rendre aveugle à certaines hypothèses pouvant invalider la vôtre. Pour éviter pareille situation, le travail d'équipe et la communication avec vos collègues sont de précieux garde-fous.

- **Soyez inventif face à l'imprévu:** Tout ne se passera pas comme prévu.

La grande confrontation a été annulée et vous n'avez plus pour seul document qu'une déclaration écrite du RP ? C'est le moment de se montrer inventif..

- **Assurez légalement vos arrières:** Dans bien des enquêtes, les personnes ou institutions visées menaceront de porter plainte contre vous ou votre équipe – et elles le feront dans certain cas. C'est une menace courante mais néanmoins intimidante, surtout pour une petite organisation. Il est important de s'assurer d'un soutien légal tout au long de l'enquête, celui-ci s'avérant précieux dans bien des situations : puis-je enregistrer cet appel ? Puis-je le publier ? Suis-je autorisé à publier des documents volés ? Puis-je embarquer une caméra cachée ? Toutes ces questions devraient être posées à un conseiller légal en premier lieu, tout en gardant en tête que les réponses peuvent varier selon la personne. Les avocats privés coûtent cher, surtout à l'échelle d'une petite organisation, et le conseil juridique peut provenir d'un autre membre de l'équipe, mais une bonne protection légale est indispensable lorsque de gros acteurs sont impliqués.

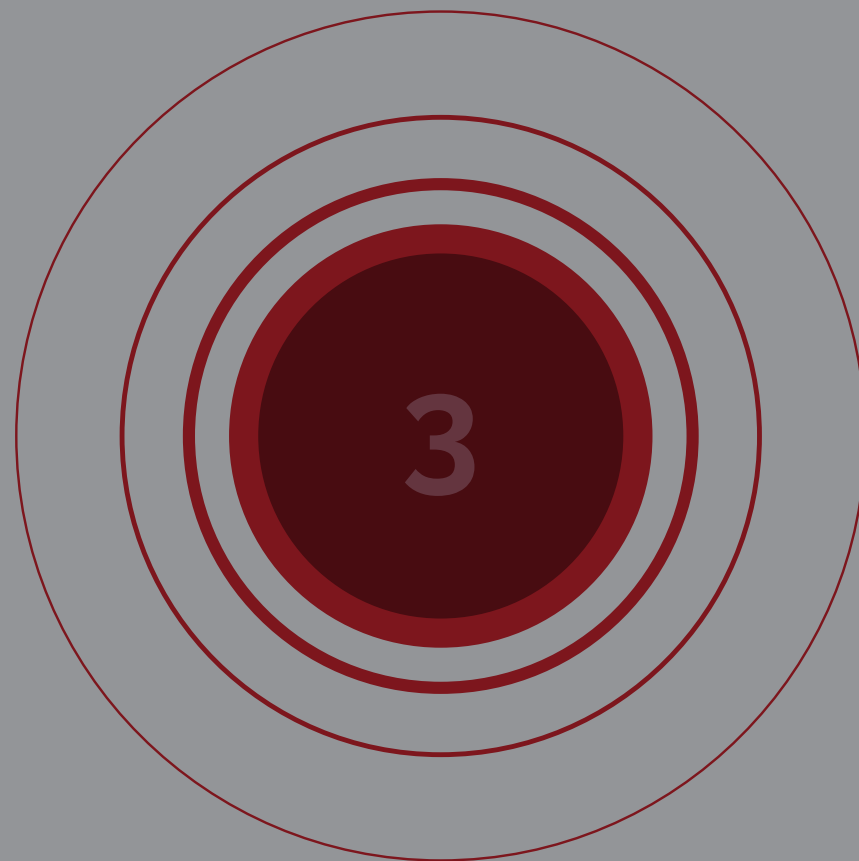
TENIR LE CAP MALGRÉ LES REVERS

En 2013, j'ai mené une enquête sur les armes chimiques en m'intéressant notamment à leurs fournisseurs, ceux faisant tourner l'industrie. La première hypothèse – déjà confirmée – de cette enquête avançait que tout au long de l'Histoire, les entreprises occidentales avaient été les principales fournisseuses en équipement des régimes totalitaires désireux d'accumuler des réserves d'armes chimiques.

J'ai dirigé une partie de cette enquête depuis l'Allemagne. Une controverse y battait son plein, suite aux révélations comme quoi le Gouvernement allemand avait autorisé l'exportation de produits et d'équipements chimiques vers la Syrie, dont le programme d'armement chimique était pourtant déjà connu.

Mon hypothèse était que la France devait avoir autorisé le même genre d'exportations vers la Syrie au cours de ces dernières années. Mes sources n'étaient pas catégoriques à ce sujet, mais elles suffisaient à rendre ma conjecture plausible. Cependant, malgré tous mes efforts et toutes mes requêtes auprès du Gouvernement français, je n'ai pas pu creuser davantage la question : non pas parce que l'hypothèse avait été invalidée, mais par manque de ressources pour pouvoir la confirmer.

RESSOURCES ET TECHNIQUES À L'USAGE DES JOURNALISTES D'INVESTIGATION



EXPLORER LE DEEP WEB : UNE APPROCHE STRUCTURELLE

Albrecht Ude

Si l'internet n'est pas une « étendue infinie », c'est parce que l'espace de stockage disponible à travers les ordinateurs de la planète est limité et le sera toujours. L'internet ne sera jamais infini. Mais il est immense, cependant ; si bien que nul ne connaît sa taille, ni le nombre de documents qu'il recèle.

Bien des usagers pensent fouiller « l'internet » lorsqu'ils effectuent une recherche sur Google. C'est faux à bien des égards. Tout d'abord parce que Google n'est pas l'internet, mais une base de données dans laquelle seule une petite partie du World Wide Web a été copiée. Le WWW est quant à lui un sous-ensemble de l'internet ; les deux sont parfois confondus. Google et tous les moteurs de recherche universels scannent en permanence le « web de surface », la partie cliquable du WWW. Ils copient ce qu'ils trouvent dans leur « index », leur base de données : les pages web sont transformées en données structurées, qui peuvent être parcourues à l'aide de mots-clés et d'opérateurs spéciaux. Tout moteur de recherche n'est ainsi qu'une copie du web émergé. On y trouve certes des tas de choses, mais l'immensité de ce que l'on n'y trouve pas échappe à beaucoup : le World Wide Web est bien plus vaste. Il comprend le « deep web », les réseaux sociaux et le « darknet ».

Le deep web (aussi appelé le web « caché ») englobe tous les contenus du WWW non cliquables. Pour faire simple : s'il vous faut un clavier pour accéder à un contenu, c'est qu'il appartient au deep web – qui tire justement son nom du fait que les moteurs de recherche normaux ne parviennent pas à l'atteindre et à l'indexer. Ce contenu s'étale sur des millions de bases de données, de forums privés, de sites web dissimulés par des paywalls ou dont les administrateurs empêchent le référencement via le fichier robots.txt. Il n'existe pas d'épicentre à

partir duquel fouiller cette immense carrière.

LE STANDARD D'EXCLUSION DES ROBOTS

Celui-ci permet aux administrateurs d'un site d'empêcher les moteurs de recherche de « remonter la toile » des pages web qu'ils ciblent, à l'aide de méta-tags dans l'en-tête du fichier HTML de ces pages. En savoir plus [ici](#).

Les réseaux sociaux sont des lieux de contact et d'échange sur le WWW. Le logiciel est fourni par l'opérateur du réseau, et le contenu (fichiers texte, image, audio et vidéo) par ses utilisateurs. On appelle ça l'UGC (User-Generated Content, ou contenu généré par les utilisateurs). Le business model de la plupart des réseaux sociaux consiste à cacher ce contenu aux moteurs de recherche afin qu'il ne soit accessible qu'à partir d'un compte. Notez qu'un compte distinct est nécessaire pour chaque réseau que vous souhaitez parcourir : un pour Facebook, un pour Twitter, un pour Instagram – soit des centaines et des centaines.

Ce qu'on appelle parfois le « **darknet** » devrait plus judicieusement être nommé « dark web » puisqu'il fait partie du WWW. Les informaticiens désignent par « dark net » quelque chose de tout à fait différent, à savoir les parties quasi « inutilisées » de l'espace d'adressage d'internet. Il existe plusieurs de ces darknets : toutes ces plateformes ont en commun d'anonymiser leurs utilisateurs, et donc de les protéger. Le terme « darknet » est habituellement employé pour désigner le réseau Tor et ses services cachés.

LES MOTEURS DE RECHERCHE

Mis à part Google, il y a Bing de Microsoft. En Russie, Yandex domine sur le marché, et Baidu en République Populaire de Chine. Tous ces moteurs de recherche tournent grâce aux données de leurs utilisateurs qu'ils espionnent.

TROUVER ET EXPLOITER UNE BASE DE DONNÉES

Les bases de données se trouvent dans le « deep web », la partie « immergée » du World Wide Web. Leur contenu est caché des moteurs de recherche, et y accéder requiert un peu de préparation.

En pratique, le plus gros obstacle consiste pour la plupart des gens à trouver une base de données exploitable en premier lieu. Les nombreux résultats des moteurs de recherche, malgré le recours aux fonctions de recherche avancées, sont longs à analyser. Par exemple, rechercher l'adresse électronique d'un architecte de Hambourg nommé « Volker Hauth » vous donnera beaucoup de résultats, mais pas d'adresse. Cependant, recherchez simplement « Hauth » dans la base de données des membres de la Chambre hambourgeoise des Architectes et vous la trouverez immédiatement.

Une recherche fructueuse commence dans sa tête, non dans des moteurs de recherche – une base de données contenant les informations de Volker Hauth aura peu de chances de s'appeler « Vaulker Hauth Database ». Plus concrètement, un peu d'abstraction est nécessaire pour trouver la base de données qui vous intéresse. Lorsque vous êtes à la recherche d'une base de données, abstenez-vous de chercher le contenu de cette base de données.

**Ne cherchez pas d'information sur Volker Hauth :
cherchez-en sur les architectes de Hambourg !**

Si les résultats affichent les pages d'accueil des bases de données, ce n'est pas le cas de leur contenu. Contrairement aux moteurs de recherche, les bases de données ne fouillent pas le World Wide Web. Leurs données ne proviennent pas de recherches non structurées, mais de données structurées dont on les alimente. La difficulté est donc de trouver les bonnes bases de données en premier lieu. Plusieurs stratégies existent.

QUI GÈRE LA BASE DE DONNÉES ?

Mettre en place et tenir à jour une base de données est une activité coûteuse à laquelle personne ne s'adonne par plaisir, mais par intérêt. Pour trouver une base de données, demandez-vous qui pourrait en avoir la charge. Par exemple, la base de données sur les architectes de Hambourg est gérée par la Chambre hambourgeoise des Architectes – probablement pour assurer la promotion de leurs membres.

REQUÊTES POUR EXPLORER UNE BASE DE DONNÉES

Dans les requêtes adressées aux moteurs de recherche, ou Search Engines (SEs), vous pouvez combiner des mots-clés correspondant au contenu recherché et des mots de recherche formels. Si vous recherchez une base de données sur l'architecture, la requête « architektur datenbank » est pertinente. Pensez à formuler vos recherches en anglais aussi bien que dans votre langue. Mots de recherche formels : database OU directory OU catalogue OU list.

Important : avec de pareilles combinaisons de mots, il n'est pas question de chercher le contenu de la base de données (qui comme nous l'avons vu échappe aux moteurs de recherche) mais le sujet de celle-ci. Si vous êtes à la recherche d'une marchandise, d'oranges d'Espagne par exemple, recherchez d'abord une liste des fournisseurs, dans laquelle vous trouverez ensuite les marchands d'oranges espagnols.

CATÉGORIES DE BASES DE DONNÉES DE WIKIPÉDIA

Pensez à vérifier les liens de ces pages dans d'autres langues :

- <https://en.wikipedia.org/wiki/Category:Databases>
- https://en.wikipedia.org/wiki/Category:Digital_libraries
- https://en.wikipedia.org/wiki/Category:Scholarly_databases
- https://en.wikipedia.org/wiki/Category:Scholarly_search_services
- https://en.wikipedia.org/wiki/Category:Bibliographic_databases_and_indexes
- https://en.wikipedia.org/wiki/Category:Scientific_databases

LISTES DE BASES DE DONNÉES DE WIKIPÉDIA

- https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_academic_databases_and_search_engines
- https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_online_database

RÉCUPÉRER LES BASES DE DONNÉES DE WIKIPÉDIA

Vous pouvez trouver des liens vers des bases de données dans les liens externes des articles thématiques de Wikipédia. Comme pour les moteurs de recherche, consultez-y les pages qui vous intéressent dans leur version anglaise, ainsi que dans les autres langues en lien avec votre sujet. Certaines catégories (mots-clés) mènent à des bases de données ; enfin, Wikipédia en recense des listes.

LA BASE DE DONNÉES DES BASES DE DONNÉES

La Database Information System (DBIS) permet d'accéder à 11 554 bases de données scientifiques. 4 754 d'entre elles sont consultables gratuitement sur l'internet ; les bases de données payantes sont accessibles depuis 307 bibliothèques universitaires.

Les bases de données sont organisées par sujet et proposent une fonction de recherche avancée, permettant entre autres une recherche par mots-clés ou par zone géographique.

<http://www.bibliothek.uni-regensburg.de/dbinfo/> .

LISTES DE BASES DE DONNÉES

Afin de trouver des listes de bases de données, tapez « a * z database » dans votre moteur de recherche. Plusieurs sous-versions ont également compilé des listes longues et exhaustives, telles que « A-Z databases » ou « A Z Z databases ». Vous pouvez bien entendu accompagner votre recherche de mots-clés relatifs au contenu recherché..

CATALOGUES DE BIBLIOTHÈQUES

Les catalogues de bibliothèques sont un genre particulier de base de données

CATALOGUES DE BIBLIOTHÈQUES

- [Library of Congress \(LoC\), USA](#)
- [British Library \(BL\)](#)
- [Deutsche Nationalbibliothek \(DNB\) / The German National Library](#)
- [KVK - Karlsruhe Virtual Catalogue](#)
- [The European Library](#)
- [Worldcat](#)
- [International Federation of Library Associations \(IFLA\): Library Map of the World](#)
- Listes utiles de Wikipedia :
 - https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_national_and_state_libraries
 - https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_archives
 - https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_repositories
 - https://en.wikipedia.org/wiki/Open-access_repository

qui recense les fonds d'une ou plusieurs bibliothèques. Les catalogues se présentent par strates : on y trouve tout d'abord le fonds disponible sur place pour chaque bibliothèque, qui indique simplement quels ouvrages peuvent y être consultés et sous quels délais. Ces catalogues sont constitués à partir d'une « autopsie », c'est-à-dire que les livres de la base y ont été répertoriés par les bibliothécaires.

Sur cette base, des catalogues collectifs permettent de rechercher les fonds de plusieurs bibliothèques, généralement à l'échelle d'une région ou d'un pays. Enfin, il existe des catalogues spécialisés tels que ceux des bibliothèques nationales, qui répertorient l'ensemble de la production littéraire d'un pays (mais n'indiquent toutefois pas où la trouver), ou des bases de données de revues, de thèses, etc.

Les catalogues des bibliothèques ne répertorient normalement que les ouvrages « indépendants », c'est-à-dire les livres, les anthologies, les revues, les CD-ROM, etc. Ne sont pas répertoriés les ouvrages « dépendants » tels que les essais ou les articles au sommaire d'anthologies ou de revues. Notez que les catalogues propres à chaque bibliothèque sont les mieux fournis, et par conséquent les plus utiles. Les catalogues numériques permettent d'effectuer des recherches selon certains critères (tels que l'auteur, le titre, certains mots-clés, etc.), et souvent aussi de « naviguer » dans les index.

Ainsi, les catalogues vous permettent non seulement de rechercher des textes, mais aussi des champs d'intérêt, des personnes (auteurs et éditeurs) ou des organisations : vous pouvez par exemple trouver le sujet de thèse de n'importe qui ayant passé son doctorat, et généralement plus encore d'informations ad personam.

ARCHIVES WEB

- [WayBackMachine](#)
- [International Internet Preservation Consortium](#)
- [List of web archiving initiatives](#)
- [UNESCO Information preservation](#)

ARCHIVES WEB

L'archivage ordonné du contenu du WWW n'existe pas encore. Actuellement, la plus importante collection librement accessible de contenu web ancien (c'est-à-dire ayant été modifié ou supprimé) est la « Wayback Machine », une archive web gérée par une fondation privée, Internet Archive (archive.org).

Il s'agit malheureusement d'une archive très incomplète. Archive.org a longtemps respecté la norme robots.txt, les fichiers volumineux tels que les images et les vidéos ne sont souvent pas sauvegardés et le référencement y est peu fréquent. Par conséquent la Wayback Machine ne permet que de vérifier une information, pas de la démentir : si vous y trouvez quelque chose, alors vous avez la preuve de son existence ; si vous n'y trouvez rien, cela ne prouve rien. Néanmoins, cette archive est actuellement un outil de recherche indispensable.

L'IIPC (International Internet Preservation Consortium) est un regroupement de bibliothèques nationales ; leurs initiatives en sont encore à leurs débuts. Vous pouvez découvrir d'autres projets en faveur de l'archivage numérique mondial dans une liste de Wikipédia et de l'UNESCO.

MOTEURS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUES

Les moteurs de recherche classiques scannent la surface du web à la recherche de pages neuves ou mises à jour pour les inclure dans leurs répertoires après avoir analysé leur contenu. Les moteurs de recherche scientifiques ne fonctionnent pas de la même façon. Ils peuvent ou bien indexer des serveurs spécifiques du W/W/W (on appelle ça le « focused crawling »), ou bien être directement alimentés en données par les opérateurs de ces serveurs. Les serveurs fournissant ces données sont gérés par des organismes scientifiques et ne sont pas accessibles à travers les moteurs de recherche classiques. De cette façon, les moteurs de recherche scientifiques ouvrent certaines portes du deep web.

En plus des données brutes (le contenu d'un article scientifique par exemple), ces moteurs de recherche récupèrent également les métadonnées, à savoir le nom des auteurs, la date de publication, la source et les mots-clés, ce qui améliore grandement la qualité des recherches. De nombreux moteurs de recherche scientifiques rendent leurs listes de sources publiques, ce qui permet de connaître précisément quelles bases de données ont été ou pas parcourues – chose impossible si l'on a affaire à un moteur de recherche classique.

Le moteur de recherche **WolframAlpha** occupe une place particulière. Ses données sont « sélectionnées » et la plateforme ne propose pas de lien ou de document Web dans ses résultats, mais des données, des graphiques et des images obtenues de sources hélas non référencées. WolframAlpha propose entre autres des données météorologiques et historiques sur des lieux donnés. Ce genre d'information fait de ce moteur de recherche un outil précieux pour la vérification des faits.

EXEMPLES NOTABLES DE BASES DE DONNÉES ACADÉMIQUES

Bielefeld Academic Search Engine (BASE)

Administrateur : Bibliothèque de l'Université de Bielefeld

Sources : métadonnées de documents académiques selon le protocole OAI-PMH (Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting), et collecte sélective du Web (web harvesting).

Résultats : Métadonnées, textes complets, documents inclus dans des serveurs locaux.

<https://www.base-search.net/>

<https://www.base-search.net/Search/Advanced>

Liste des sources : https://www.base-search.net/about/de/about_sources.php

Directory of Open Access Journals (DOAJ)

Administrateur : Infrastructure Services for Open Access (is4oa)

Répertoire de revues électroniques en libre accès

<https://doaj.org/>

Liste des revues ajoutées et supprimées : https://docs.google.com/spreadsheets/d/183mRBRqs2jOyPoqZWxN8dUd02D4vLoMov_kgYF8HORM/edit#gid=0

Google Scholar

Recherche avancée via le menu (Javascript)

Administrateur : Google Inc.

<https://scholar.google.com/>

Sources : probablement le plus gros moteur de recherche de documents universitaires gratuits et payants. Indexation des textes complets et de certaines métadonnées (auteur, revue, période).

Liste des sources : non publiée (seulement Google).

OAlster

Administrateur : Université du Michigan / OCLC (Online Computer Library Center)

<https://www.oclc.org/en/oaister.html>

<https://oaister.worldcat.org/>

<https://oaister.worldcat.org/advancedsearch>

Sources : Virtual Union Catalogue - Recherche sur des serveurs spécifiques selon le protocole OAI-PMH. Métadonnées uniquement, pas de documents.

Liste des sources : <https://www.oclc.org/en/oaister/contributors.html>

WolframAlpha

Moteur de recherche sémantique qui n'affiche pas de documents dans ses résultats, mais des données, des graphiques et des images.

Administrateur : Wolfram Research

<https://www.wolframalpha.com/>

Sources : floues, structurées et sélectionnées.

WorldWideScience

Administrateur : OSTI (Office of Scientific and Technical Information, soit le Bureau des affaires scientifiques et techniques du Département de l'Énergie des États-Unis)

<https://worldwidescience.org/>

<https://worldwidescience.org/wws/desktop/en/search.html>

Portail scientifique international indexant une centaine de bases de données à travers plus de 70 pays.

Liste des sources : sous le pictogramme de la Recherche Avancée.

DES DONNÉES OUVERTES AUX ENQUÊTES FINANCIÈRES : OUTILS ET TECHNIQUES

Šarunas Černiauskas

I. BASES DE DONNÉES ET OUTILS POUR L'INVESTIGATION

La criminalité et la corruption ne connaissent pas de frontières. Pour parvenir à révéler ces méfaits, les journalistes doivent également s'en affranchir. Cependant, il est parfois difficile de trouver un coéquipier en raison des contraintes de temps, et certains préfèrent simplement faire cavalier seul. Bien que le soutien d'un journaliste local ayant une bonne connaissance de la recherche et de l'accès aux données soit, à mon avis, toujours préférable, un attirail bien choisi peut permettre à un journaliste solitaire de trouver ce dont il a besoin pour réaliser un bon reportage.

I.A: LES REGISTRES ÉTRANGERS

Dès qu'il s'agit d'affaires, vous trouverez toujours des documents susceptibles de faire avancer votre histoire. Ces derniers ne se présentent cependant pas toujours de la même façon et ne sont parfois pas libres d'accès.

Dans les paradis fiscaux comme le Belize ou les îles Vierges britanniques, vous ne tirerez rien de plus des registres et journaux officiels que le nom de la société et sa date d'enregistrement : les données importantes y sont détenues par des prestataires de services tels que le cabinet d'avocats Mossack Fonseca. D'autres pays, notamment en Europe, ont considérablement amélioré la disponibilité et la transparence des informations relatives à la propriété des entreprises.

Pendant des décennies, le Royaume-Uni a eu la réputation d'être un pôle d'attraction pour les investissements étrangers douteux. Suite à un effort de transparence, des améliorations notables ont été constatées. Le service en ligne [Companies House](#) du Royaume-Uni fournit désormais de nombreuses informations gratuitement, notamment sur la propriété des entreprises et sur leurs véritables bénéficiaires. Le site est très bien fait et propose de nombreuses données ouvertes.

La République tchèque est un autre bon exemple. Leur [registre des entreprises](#) et leur [registre foncier](#) sont tous deux disponibles gratuitement, avec possibilité d'y effectuer des recherches par nom de société, adresse du bien immobilier ou nom du bénéficiaire. Ces sites web sont entièrement en tchèque, ce qui complique un peu les choses, mais l'option de traduction de Google peut pallier ce problème.

Jusqu'à la révolution de Maïdan, l'Ukraine était loin d'être un modèle en matière d'accessibilité des données. La révolution a entraîné un regain de transparence, faisant de l'Ukraine l'un des pays du continent où la transparence des données est la plus grande. Outre les services officiels, comme le [registre national des entreprises](#), plusieurs outils remarquables y ont été développés par des particuliers. Mon préféré est [YouControl](#), une ressource relativement bon marché qui fournit des informations détaillées sur les entreprises ukrainiennes et dispose d'une interface anglaise pour les utilisateurs étrangers.

La disponibilité des données n'est pas partout la même en Europe. La Russie dispose d'un grand nombre d'informations gratuites sur la propriété des entreprises, ce qui peut paraître un peu surprenant compte tenu du régime politique du pays. Du fait de cette abondance, de multiples outils privés en ligne permettant de parcourir les données des entreprises par nom, numéro ou par individu ont vu le jour. [Zachestnyibiznes](#) compte parmi mes favoris, peut-être en raison de son nom (qui pourrait se traduire par « au nom d'une honnête entreprise »), mais il ne s'agit là que d'une des nombreuses ressources similaires disponibles en Russie.

Outre les registres des entreprises et les registres fonciers, il existe des bases de données sur les dépenses publiques, des collections de dossiers judiciaires, et une multitude d'autres informations éparpillées sur internet et qui n'attendent que d'être fouillées. Nous pourrions continuer encore longtemps à les énumérer, pays par pays, mais des outils pour ce faire ont été développés depuis des années.

Le service [Investigative Dashboard](#) de l'OCCRP recense probablement la meilleure collection de ressources de données (gratuites et payantes) du monde. Sous l'onglet « Find Online Resources », vous trouverez une collection de registres commerciaux et fonciers, de bases de données publiques et

privées, de journaux officiels, de décisions de justice et de nombreux autres documents officiels de la plupart des pays du monde. Certains liens sont parfois rompus du fait de modifications apportées aux sites web officiels, mais ils sont corrigés dès que quelqu'un en informe l'équipe en charge des données. L'OCCRP fournit également ses ressources humaines – des chercheurs compétentes, capables de rassembler informations et documents pour les besoins de l'enquête. Cependant, en raison de la forte demande, l'accès à ces ressources a été limité aux centres membres de l'OCCRP (vous pouvez néanmoins tenter [votre chance](#)).

I. B: CANNES À PÊCHE

Selon mes estimations, un tiers au moins de mes enquêtes ont commencé au hasard d'internet. Un simple nom ou document récupéré au détour d'une navigation peut marquer le point de départ de votre histoire. Voici quelques outils pour partir à la pêche.

[Aleph](#), de l'OCCRP, est de loin mon préféré, et ce n'est pas parce que j'y travaille – Aleph est tout simplement la meilleure ressource que l'on puisse trouver. Il récupère les données des registres publics, des journaux officiels, des rapports judiciaires, des procurations publiques et de toutes sortes de documents disponibles en ligne, y compris certaines données provenant de fuites internationales telles que des câbles de Wikileaks. C'est une vaste ressource, peut-être la plus grosse banque de données officielles, semi-officielles et non officielles à disposition des journalistes. Dans bien des cas, Aleph propose également les scans des documents originaux, menant à un gain de temps considérable. Il est constamment mis à jour : il contient des données sur 215 millions d'entités au moment où je rédige ce billet, et davantage encore lorsque vous lirez ce manuel. La concision d'Aleph permet d'économiser des heures voire des jours de collecte et de traitement des données : il autorise des recherches très ciblées comme très larges, et d'en changer le champ à tout moment. Bien entendu, ce n'est en aucun cas un registre officiel et certaines informations sont mises à jour plus fréquemment que d'autres – aussi est-il indispensable de les vérifier directement auprès des sources.

Pour ce qui concerne les grandes fuites internationales, l'ICIJ a rassemblé toutes les données clés sur la propriété des Panama Papers, Paradise Papers

et autres fuites dans la base de données [OffshoreLeaks](#). Facile à parcourir et visuellement agréable grâce à la plateforme Linkurious, c'est un des rares cas à lever le voile sur le secret offshore. Le système n'est pas parfait, cependant : tout d'abord, il est alimenté par des fuites, ce qui veut dire qu'il n'est pas régulièrement mis à jour et que des données obsolètes y figurent toujours. De plus, il peut paraître décourageant d'explorer des données déjà parcourues par des millions de personnes, mais tout n'a pas encore été découvert et ses secrets renferment encore bien des histoires.

[OpenCorporates](#) est l'une des plus anciennes ressources disponibles. Simple d'accès, régulièrement mis à jour avec les données de nombreux registres, c'est un très bon outil pour recueillir des informations de base sur des sociétés étrangères ou des personnes d'intérêt.

Toutes ces solutions sont d'excellentes alternatives à des options plus coûteuses comme [Orbis](#) ou [LexisNexis](#), mais si votre organisation dispose de fonds suffisants, ne vous privez pas de faire usage des deux.

I. C: HARPONS

Cette catégorie d'outils permet aussi bien d'aller à la pêche que d'effectuer une frappe précise, particulièrement lorsqu'il s'agit de suivre des biens coûteux comme des avions, des navires ou des yachts.

[MarineTraffic](#) est une base de données en temps réel sur les navires, que l'on peut parcourir par nom ou par numéro IMO. Le service gratuit permet d'effectuer des recherches basiques, y compris à partir d'anciens noms du navire – ce qui peut s'avérer très utile – mais ses performances laissent à désirer dès qu'il s'agit de suivre les mouvements d'un navire en particulier. Il faut alors payer pour obtenir un historique détaillé de ses déplacements.

[FlightRadar](#) fournit à peu près le même service que MarineTraffic, mais pour les avions. Comme pour ce dernier, le détail des déplacements d'un appareil est soumis à une option payante.

D'autres ressources peuvent fournir davantage de données sur ces transits : il est donc recommandé d'en utiliser plusieurs à la fois pour le suivi des vols et des navires, comme par exemple [Vesselfinder](#) pour les navires et [Planefinder](#)

pour les avions à réaction.

S'agissant de déterminer la propriété de ces biens, de nombreuses informations sont disponibles dans les services payants des outils comme MarineTraffic. Il existe toutefois des ressources gratuites équivalentes.

[Equasis](#) a ma préférence lorsqu'il s'agit de retrouver le propriétaire d'un navire. C'est un service gratuit, simple et qui contient beaucoup de données sur des navires du monde entier, y compris des superyachts. Equasis propose des renseignements sur le gestionnaire, la propriété et les pavillons du navire, ainsi que sur son historique. Il est possible d'y effectuer ses recherches par navire ou par société. En outre, Equasis fournit souvent des données sur les inspections de certains cargo, rapports dont le détail peut s'avérer précieux.

Par exemple, l'explosion de Beyrouth ayant eu lieu autour d'un cargo, [notre enquête](#) au sein de l'OCCRP sur ce sujet s'est largement appuyée sur les données d'Equasis. Je recommande personnellement de suivre les navires avec leur numéro IMO, que l'on trouve sans problème sur MarineTraffic, plutôt qu'avec leur nom. Si ce dernier peut changer au gré des propriétaires ou suite à des activités illégales, le numéro IMO est quant à lui définitif – de la même façon qu'on peut changer son nom et prénom, mais pas son numéro national d'identification.

Comparable à Equasis, [Airframes](#) délivre beaucoup de données sur la propriété des avions. Il suffit de rentrer le numéro d'immatriculation de l'aéronef pour apprendre plein de choses sur son propriétaire. Enfin, il ne faut pas négliger certains sites tels que [PlaneSpotters](#) ou [SuperYachtFan](#), qui mettent à disposition des amateurs des informations détaillées sur les avions ou les yachts.

[UN Comtrade](#) est probablement la meilleure ressource relative aux statistiques commerciales internationales. Le site permet d'analyser les statistiques commerciales au sein d'un pays ou entre plusieurs états, en chiffres et par produit. Basée sur des données d'agences officielles du monde entier, il s'agit certainement de la collection la plus complète de données statistiques commerciales. Elle peut cependant s'avérer compliquée pour les néophytes, les données reposant sur des codes assignés aux produits.

Attention également, ces données peuvent manquer de précision lorsqu'il s'agit de comparer les échanges commerciaux entre deux pays. Ces irrégularités n'étant pas rares, il convient de vérifier ses informations directement auprès des sources. À part ça, naviguer dans les données de Comtrade peut mener à d'importantes découvertes.

Enfin, [Bellingcat](#) dispose de l'un des kits de journaliste les plus complets du monde. Vous y trouverez la plupart des ressources listées ci-dessus, et bien plus encore.

II. ÉTUDE DE CAS : UNE COMBINAISON DE FUTES ET DE DOCUMENTS D'ENTREPRISE

Combinaison des informations de registres d'entreprises, de documents financiers et d'autres sources encore peut conduire à des percées majeures dans le cours des enquêtes. Nous verrons ici quelques outils et techniques permettant d'analyser ces documents, ainsi que quelques exemples concrets de leur application.

Enquêter sur une entité implique de connaître :

- Son propriétaire
- Où elle se situe
- Ce qu'elle fait
- Quels actifs elle possède
- Comment elle gagne de l'argent

N'importe lequel de ces éléments peut faire l'objet d'une investigation. Une société appartenant à un décideur politique ou à ses proches peut cacher une affaire de corruption ; plusieurs entreprises enregistrées sous une même adresse peuvent être le signe d'un blanchiment d'argent, d'une fraude dans les marchés publics ou d'une quantité de nouvelles pistes. Les activités et les actifs d'une entreprise sont une mine potentielle de scénarios d'enquête, et le meilleur moyen d'en tirer les informations essentielles est de se plonger dans les papiers.

II. A: INTRODUCTION À LA LECTURE FINANCIÈRE

Toute entité juridique – qu'elle soit ou non à but lucratif – rend compte de ses activités de la même façon. Ces documents peuvent être achetés ou consultés gratuitement dans de nombreux pays, selon la juridiction et la législation locale.

Le **bilan comptable** est une affaire de chiffres. Il recense les informations quantitatives de base sur l'entité : la valeur de ses immobilisations corporelles et incorporelles, celle de son capital, de ses dettes, etc.

Le **compte de résultats** est le reflet des opérations de l'entité – des nombres, là encore. Ce tableau détaille les pertes et profits de l'entité et son niveau de rentabilité (ou de non-rentabilité). Assez souvent, il donne également un aperçu des impôts versés – ou pas.

Les normes comptables internationales rendent la lecture des bilans et des comptes de résultats possible sans faire de la langue un obstacle. Il est à noter que ces documents traduisent la situation des entités sur une base annuelle : par conséquent, la combinaison de plusieurs de ces documents permet d'analyser rétrospectivement leur évolution sur une plus grande période de temps.

Pour ma part, toute enquête sur une entité juridique commence par l'analyse de son bilan comptable et de ses comptes de résultats. L'examen de ces chiffres me suffit à dresser un tableau du genre d'activités auquel j'ai affaire et parfois, les informations que ces documents contiennent finissent au centre de mon histoire.

C'est précisément ce qui est arrivé dans notre cas d'étude – mais avant d'en arriver là, un autre document doit être introduit : le **rapport annuel**. C'est un rapport détaillé des opérations de l'entité au cours d'un exercice donné. Il peut tenir en quelques pages ou, dans le cas de grosses entreprises, en centaines. Lorsqu'il est correctement tenu, ce rapport permet de comprendre précisément la nature des activités de l'entité en détaillant l'évolution de ses



actifs, de ses bénéfices et de ses pertes. Ces documents incluent souvent une description de ses transactions principales, de ses affaires conduites avec d'autres entités apparentées, de ses investissements, de ses poursuites judiciaires, etc.

Au début, la longueur de ces rapports annuels rédigés dans une langue obscure peut paraître intimidante. Mais ne vous laissez pas décourager : apprenez à les décrypter et ils deviendront vos meilleurs alliés.

Eil. Nr.	STRAIPSANIAI	Pastabos Nr.	2017	2016
			Ataskaitinis laikotarpis	Pradžios ataskaitinis laikotarpis
1.	1. Pardavimo pajamos		475477	458131
2.	2. Pardavimo savikaina		-577802	-495076
3.	3. Biologinio turto tikrosios vertės pokytis			
4.	4. BENDRASIS PELNAS (NUOSTOLIAI) (1+2+3)		-102325	-36945
5.	5. Pardavimo sąnaudos			
6.	6. Bendrosios ir administracinės sąnaudos		317577	325853
7.	7. Kitos veiklos rezultatai		724	453
8.	8. Investicijų į patrunuojančiosios, patrunuojamųjų ir asocijuotųjų įmonių akcijas pajamos			
9.	9. Kitų ilgalaikių investicijų ir paskolų pajamos			
10.	10. Kitos palūkanų ir panašios pajamos		912	278
11.	11. Finansinio turto ir trumpalaikių investicijų vertės sumažėjimas			
12.	12. Palūkanų ir kitos panašios sąnaudos		-90277	-100464
13.	13. PELNAS (NUOSTOLIAI) PRIEŠ APMOKESTINIMĄ Bénéfice avant taxation (4+5+...+12)		126611	189175
14.	14. Pelno mokestis Impôt sur le revenu des sociétés			
15.	15. GRYNASIS PELNAS (NUOSTOLIAI) Bénéfice net (13+14)		126611	189175

II. B: L'ENTREPRISE SECRÈTE LITHUANIENNE DE BONO

En 2017, les Paradise Papers ont levé le voile sur l'industrie de l'optimisation fiscale extraterritoriale et exposé les acteurs majeurs et les célébrités y ayant recours. Parmi elles se trouvait Bono, David Hewson de son vrai nom – le chanteur du groupe U2.

Informacija pateikiama 1 (vienetais)				
		2010		2009
Eil. Nr.	TURTAS	Pastabos Nr.	Finansiniai metai	Pradžios finansiniai metai
1	A. ILGALAIKIS TURTAS (2+3+4+5)		7938210	18617539
2	I. NEMATERIALUSIS TURTAS			
3	II. MATERIALUSIS TURTAS Imobilisations corporelles		7938210	18617539
4	III. FINANSINIS TURTAS			

Il y était révélé que Bono était copropriétaire d'un centre commercial en Lituanie, à Utena, ville de 25 000 habitants, soit moins que de spectateurs lors des concerts du groupe.

L'histoire était déjà là : Bono, propriétaire d'un centre commercial dans une ville moyenne de Lituanie, cela aurait suffi à faire sensation. Mais ce n'était pas tout.

En compulsant les documents de la société lituanienne, quelque chose piqua ma curiosité dans le registre des pertes et profits : quelque chose manquait. La société dégagait des bénéfices chaque année mais la ligne correspondant aux impôts sur les entreprises était systématiquement vide.

J'ai ensuite remonté la piste dans le temps pour voir s'il y avait eu d'autres fluctuations importantes. Et en effet, en comparant 7 années d'exercices, je découvrais qu'en 2010, les immobilisations corporelles avaient diminué de 57%.

L'étape suivante consista à analyser le rapport de 2010, année durant laquelle la baisse importante des actifs corporels avait été enregistrée. J'avais visé juste : l'entreprise avait déclaré une énorme perte, mais il ne s'agissait pas là d'une perte habituelle due aux dépenses excédant les recettes. Elle était due à la réévaluation du principal actif de la société – le centre commercial.

La société avait réévalué la valeur sur le marché du centre commercial en raison de la crise financière. Sans doute cette nouvelle évaluation était-elle correcte, mais la société n'avait pas subi de perte financière à proprement parler. Pourtant, la baisse de la valeur du centre commercial, présentée comme une perte réelle de plusieurs millions, permit à la société d'être exonérée d'impôts durant des années.

Après publication de l'article, l'autorité fiscale lituanienne commença à enquêter sur le centre commercial de Bono ; la société accepta de payer des impôts supplémentaires, et Bono annonça son retrait de cette entreprise lituanienne.

Traiter ces documents financiers essentiels n'est pas compliqué. Commencez par rechercher les fluctuations importantes dans les actifs ou les transactions de l'entité – ces événements peuvent augurer d'activités irrégulières susceptibles de faire l'objet d'une enquête. En outre, tout ce qui est inhabituel peut faire l'objet d'un reportage : dans notre exemple, la piste initiale est venue non d'un élément présent mais de quelque chose qui manquait – la ligne blanche de l'impôt sur les sociétés.

Quant aux rapports annuels, leurs premières pages sont standardisées et contiennent peu d'informations utiles, si toutefois elles en contiennent. C'est dans le détail des activités de l'entité, de l'évolution de ses actifs et de ses transactions, que l'on trouve le plus de matière. Toutefois, cela ne signifie pas qu'il faille automatiquement ignorer la partie introductive de ces rapports : on y trouve parfois des informations essentielles sur la propriété de l'entité, sur les relations qu'elle entretient avec ses partenaires ou encore sur les principaux événements survenus lors d'un exercice.

Que chercher dans les rapports annuels :

- les changements de propriétaires ;
- les transactions avec des parties apparentées (filiales, mêmes propriétaires, etc.) ;
- les ventes et/ou acquisitions d'actifs ;
- les poursuites judiciaires.

Chacun de ces éléments peut faire l'objet d'une enquête. Une chaîne de transactions avec des parties liées peut cacher un mécanisme d'évasion fiscale ; des transactions d'actifs, constituer la preuve d'une fraude fiscale ou d'une affaire de corruption politique ; des poursuites judiciaires, conduire à des rapports instruisant des transactions inconnues de l'entité, lesquelles peuvent être la base d'une multitude de scénarios possibles.

Si vous ne parvenez pas à tirer quoi que ce soit de l'équilibre des comptes, des

rapports des pertes et profits ou des rapports annuels, ne vous inquiétez pas : vous n'êtes ni chef d'entreprise, ni un trader formé pour comprendre tout cela. Mais peut-être connaissez-vous des personnes qui le sont – aussi, dès que vous trouvez quelque chose de suspect, consultez un expert.

Conseil pratique : l'expert en question est peut-être à quelques pas de vous. Si vous travaillez dans une organisation qui gère sa propre comptabilité, votre comptable est certainement en mesure de vérifier la justesse d'un document financier. De ma propre expérience, les comptables sont d'un grand secours, et sont enthousiastes à l'idée de mettre leur expertise au service d'une cause aussi passionnante.

LES BASES DE LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

Tactical Tech - Exposing the Invisible

La question de la sécurité est centrale dans toute enquête : la vôtre, celle de vos données, de vos sources et de vos collaborateurs doit systématiquement être une priorité. Notez que la sécurité est moins une question d'outils qu'une affaire d'attitude, les outils ne faisant que servir une stratégie. Être conscient des risques et avoir une vision claire du contexte dans lequel on se trouve est essentiel pour choisir la bonne stratégie à adopter et s'équiper des bons outils.

La sécurité est fonction aussi bien de l'activité exercée que du contexte dans lequel elle s'exerce. Distinguer sécurité en ligne et sécurité réelle n'a guère de sens : soyez attentif à la façon dont les comportements en ligne et hors ligne s'influencent mutuellement, et à leur incidence sur votre sécurité globale. Aborder la question de la sécurité en solitaire, indépendamment de celle de son entourage, est une erreur : la sécurité est un sport d'équipe.

Par conséquent, il est vital de savoir en permanence à quels risques vos recherches ou votre enquête vous exposent : c'est une partie de **l'examen des risques**, un processus courant dans des activités (en ligne, hors ligne ou de terrain) telles que la recherche scientifique, le journalisme d'investigation, la collecte des données par des ONG ou les enquêtes judiciaires.

Avant de commencer votre travail, soyez attentifs à disposer également d'un **plan de réduction** ou **de mitigation des risques** – une anticipation des solutions à apporter aux éventuels problèmes que vous rencontrerez. Ce plan pourra être utile pour se sortir des difficultés envisagées dans votre examen des risques.

L'EXAMEN DES RISQUES

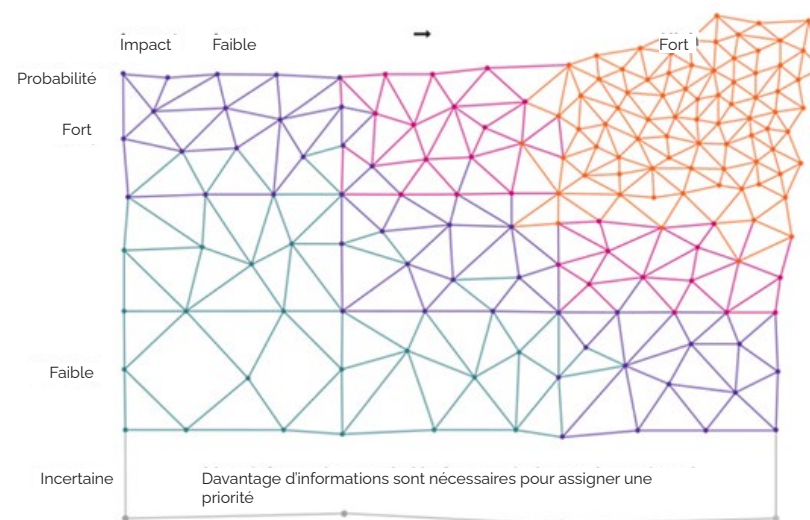
Lorsque vous menez votre enquête, les risques que vous encourez dépendent pour beaucoup de votre sujet ou de la personne que vous suivez. C'est la manière de mener son enquête, même lorsqu'elle est menée avec tout un protocole de sécurité, qui peut compromettre le journaliste, davantage que les

découvertes elles-mêmes. C'est pourquoi il est important d'anticiper les risques induits par la nature de ce que vous cherchez tandis que vous réfléchirez à la protection des investigateurs impliqués.

Faites un brainstorming, et notez tous les risques qui vous viennent à l'esprit. Les coucher par écrit les rend intelligibles et peut s'avérer précieux lorsqu'une équipe est mobilisée. Concentrez enfin vos efforts sur les risques les plus probables et les plus critiques afin de vous en prémunir au mieux.

Matrice des menaces

Risque  Bas  Moyen  Haut



Matrice des menaces tirée du manuel Holistic Security de Tactical Tech.

Source : <https://holistic-security.tacticaltech.org/chapters/explore/2-8-identifying-and-analysing-threats.html>.

Ce graphique catégorise les menaces selon leur probabilité et leur effet. Le produit de ces deux concepts détermine la valeur d'un risque : une menace susceptible de se réaliser ou dont l'impact serait important induit un risque élevé ; à l'inverse, une menace peu plausible ou inconsequente se traduit par un risque faible.

Pour identifier les dangers auxquels vous êtes confronté, demandez-vous quelles sont les informations que vous souhaitez mettre en sécurité ou garder confidentielles. Si des données doivent être protégées, de qui faut-il se méfier ? La réponse à cette question peut vous aider à déterminer le niveau technique des menaces desquelles vous devrez vous préserver. Quelles seraient les conséquences si ces informations venaient à être découvertes ? Cela peut vous aider à compartimenter vos données et à établir un plan d'urgence.

Il n'existe pas de protocole de gestion ou d'évaluation des risques à suivre au pied de la lettre. Le processus doit être adapté à vos méthodes, au contexte et au sujet de votre enquête. Les dangers ne sont pas les mêmes selon que l'on navigue sur l'internet depuis chez soi à la recherche de rapports d'ONG sur les violations des droits de l'Homme au sein des entreprises, ou que l'on interroge des personnes concernées sur le terrain. On ne se protégera pas non plus de la même façon pour prendre des photos d'un bâtiment au centre d'une ville paisible que pour en prendre des zones de déforestation en lisière désaffectée de cette même ville.

LE RISQUE SE TRANSMET

Si vous n'êtes pas exposé au risque (peut-être vivez-vous dans un endroit sécurisé) mais que la personne que vous interrogez est très vulnérable (peut-être vit-elle dans un coin malfamé, subit-elle des pressions ou travaille-t-elle sur des sujets sensibles), alors le risque qu'elle encourt s'applique à vous. Le niveau de danger sera plus élevé avant, pendant et après l'entretien. Si vous interrogez quelqu'un pour un rapport ou un article à destination d'une publication, préparez-vous à un niveau de risque plus élevé au moment de la publication. Lorsque vous enquêtez sur des personnes puissantes et influentes, anticipez une exposition plus longue à un risque plus élevé (physique comme numérique) au cas où elles s'en rendraient compte.

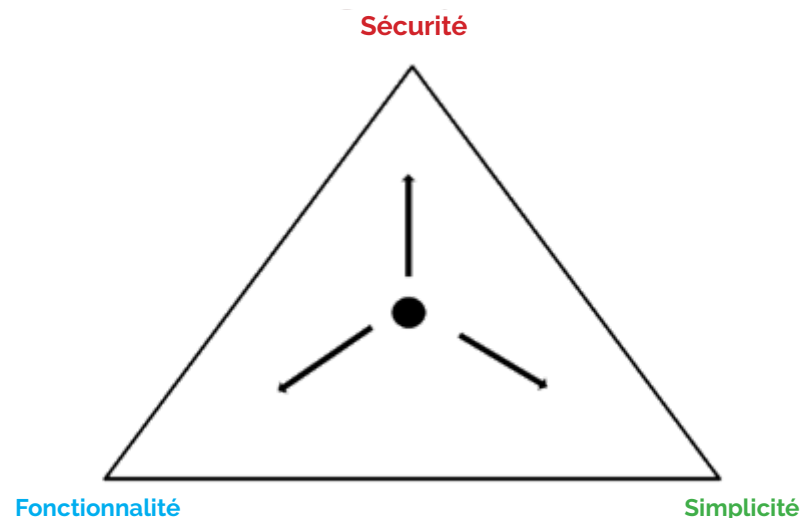
LE COMPROMIS SÉCURITAIRE

Au moment de choisir votre équipement, il vous faut trouver le bon équilibre entre utilité, simplicité et sécurité.

Bien que la plupart des outils mettent l'accent sur la protection qu'ils offrent, il convient de ne pas négliger leur pendant fonctionnel et pratique. La clé est de comprendre le contexte dans lequel vous vous trouvez, puis de jauger des

intérêts et inconvénients de chaque outil. Identifiez et palliez vos faiblesses plutôt que de renforcer vos points forts, car ce sont ces faiblesses qui seront exploitées – aussi peut-il être judicieux de préférer la sécurité au confort d'utilisation les concernant.

Par exemple, un outil très sécurisé exigera probablement d'entrer un mot de passe à chaque utilisation, quand un outil plus pratique l'enregistrera. Si cette seconde option permet de gagner du temps, la première protégera vos informations même si votre appareil est volé.



L'ÉVALUATION D'UN OUTIL NUMÉRIQUE

Les experts en sécurité recommandent souvent certains outils. Ces conseils viennent d'évaluations des fonctions de ces outils, de leur code, de leurs failles et de ce qu'elles compromettent. Il n'est pas nécessaire d'être une pointure en sécurité informatique pour comprendre ce qui rend un outil sûr, quelques questions peuvent suffire à se faire une idée de son niveau de sécurité.

Assurez-vous que l'outil :

- Est en **Open source**. Le code source est-il accessible à tous ? Même si vous n'êtes pas capable de le déchiffrer, le fait que le code soit en Open source signifie qu'il peut être testé et contrôlé par des experts.
- **Fournit un chiffrement de bout en bout** (end-to-end encryption). Cela signifie que les données sont chiffrées avant d'être envoyées au destinataire ; lui seul peut alors les déchiffrer ces informations, inaccessibles même au fournisseur de l'infrastructure, à la plateforme ou aux applications qui acheminent le message.
- **Ne stocke pas de données inutilement**. Les outils qui gardent la trace de plus de données que nécessaire pour remplir leur fonction augmentent le risque d'exposition de ces données.
- **Ne laisse pas fuir d'informations**. Lors de l'utilisation des fonctionnalités de l'outil, assurez-vous qu'aucune donnée inutile n'est exposée par inadvertance au public ou à des tiers.
- **Ne divulgue pas les données**. Certains outils ou services partagent vos données ou les vendent à des tiers ; vous pouvez souvent vous renseigner à ce sujet en lisant les conditions d'utilisation et/ou la politique de traitement des données d'un outil (application, logiciel, etc.).

CONSEILS DE SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

La protection de vos données et de vos informations fait appel à deux considérations distinctes :

1. La première concerne la sauvegarde de vos données afin qu'elles ne puissent pas être exploitées à des fins criminelles par des tiers malveillants, ni ne permettent une violation d'informations privées.
2. La seconde consiste à en assurer la sauvegarde afin de pouvoir les récupérer en cas de dommage ou de perte de ces dernières.

La sécurité numérique consiste à protéger vos données, c'est-à-dire :

- vos contacts ;

- votre localisation ;
- vos mots de passe ;
- vos habitudes numériques.

Ces données peuvent être disponibles à travers :

- vos appareils ;
- vos communications ;
- vos comptes en ligne ;
- votre navigation sur l'internet.

Mais n'oubliez pas que **la sécurité ne se limite pas aux outils qu'on utilise**. Ce ne sont pas ces derniers qui nous compromettent, mais notre comportement. Les failles exploitées sont la plupart du temps de nature humaine et même équipé des outils les plus sûrs, votre sécurité n'est jamais garantie.

Voici quelques éléments dont dépend votre sécurité :

- ce que vous partagez ;
- comment vous communiquez ;
- ce sur quoi vous cliquez (phishing) ;
- les services que vous utilisez ;
- avec qui vous échangez.

QUELQUES ROUTINES POUR LA PROTECTION DE VOS DONNÉES ET DE VOS INFORMATIONS D'IDENTIFICATION

- utilisez de [longues phrases de passe](#) ;
- utilisez une identification à [deux facteurs](#) ;
- protégez vos mots de passe à l'aide de gestionnaires de mots de passe ;
- veillez à mettre en place des outils de récupération lorsque cela est possible, comme l'ajout d'une adresse électronique de secours ;
- sauvegardez vos données ;

- encryptez vos données : le chiffrement de bout en bout permet de les dissimuler à votre fournisseur de services ;
- contrôlez qui a accès à vos données ;
- comprenez les outils que vous utilisez.

SÉCURISER SES DONNÉES ET SES APPAREILS

Au cours d'une enquête, une grande partie des données recueillies finit sur votre téléphone portable, votre tablette, votre ordinateur ou vos dispositifs de stockage tels que les disques durs ou les clés USB. Comme indiqué précédemment, il est important de protéger vos appareils et vos données contre les tiers malveillants qui pourraient en faire un mauvais usage, ou en cas de perte ou de vol de vos appareils.

Assurez-vous que vos données et vos appareils soient sécurisés. Pour ce faire, encryptez-les et sauvegardez régulièrement vos données. Voici quelques pratiques et outils recommandés :

- Utilisez le chiffrement intégral du disque : des outils comme [Bitlocker](#) (pour Windows), [FileVault](#) (pour Mac), [dm-crypt](#) (pour Linux) permettent d'encoder votre disque et les fichiers de votre ordinateur.
- Utilisez les disques virtuels de [VeraCrypt](#) ou de [Cryptomator](#) pour protéger les données stockées sur votre appareil.
- Sauvegardez vos données sur le cloud et les disques durs pour les sécuriser en cas de perte de vos appareils

EN LIGNE, LA SÉCURITÉ EST UNE AFFAIRE DE CONTEXTE

Rechercher et recueillir des informations en ligne – données de réseaux sociaux, rapports d'entreprises, détails sur la propriété d'un domaine, historique d'un site web, métadonnées d'images, etc. – suppose de passer un grand nombre de plateformes, d'outils et de services.

Certains d'entre eux sont compatibles avec le navigateur [Tor](#), qui concourt (dans une certaine mesure) à la protection de vos données privées. D'autres non seulement ne fonctionnent pas avec ce navigateur, mais exigent de surcroît que vous vous inscriviez en renseignant une adresse électronique, un nom et d'autres données personnelles.

Selon le sujet de votre enquête et le contexte dans lequel vous et vos collègues vous trouvez, les traces numériques de vos recherches en ligne peuvent vous exposer à des risques.

N'oubliez jamais que votre sécurité numérique/en ligne et votre sécurité physique sont intrinsèquement liées et qu'elles doivent toutes deux être prises en compte dans votre évaluation des risques : votre protection physique peut être compromise à cause de failles dans votre sécurité numérique, et vice-versa.

Ces techniques et outils peuvent vous aider à protéger votre vie privée numérique et à renforcer la sécurité de vos appareils et de vos données.

COMPTES

Certains services en ligne peuvent vous demander de créer un compte, de renseigner un nom d'utilisateur, de fournir des informations de paiement, de vérifier une adresse électronique ou de vous inscrire avec votre profil de réseau social pour avoir accès à leurs plateformes.

Essayez de limiter votre exposition :

- Créez un compte de messagerie plus sécurisé et compartimenté grâce à des services tels que Tutanota ([tutanota.de](#)) ou Protonmail ([protonmail.com](#)).
- Adaptez votre évaluation des risques à la situation : plus votre activité est complexe et périlleuse, plus votre évaluation des risques doit être exhaustive.
- Utilisez Tor. Ce navigateur préserve la confidentialité de vos activités en ligne. Il masque votre identité et vous protège de nombreuses formes de surveillance sur Internet. Il sert également à contourner les filtres de contenu.
- Pour accéder aux services qui le requièrent, créez des comptes distincts des vôtres sur les réseaux sociaux. Compartimentez votre travail d'investigation et votre identité personnelle en ligne.
- Créez une « identité » à usage unique pour chaque enquête, que vous

supprimerez une fois les recherches terminées – indispensable lorsque vous travaillez sur des sujets sensibles.

NAVIGATEURS

Que ce soit pour exhumer des vérités enfouies, pour vos recherches ou pour vos communications personnelles, vous êtes probablement déjà familier de la navigation sur l'internet. Nous recommandons de préférer un navigateur respectueux de votre vie privée pour vos recherches, depuis lequel vous éviterez toute connexion aux messageries électroniques en ligne et aux réseaux sociaux. Cela épargnera à vos données d'être divulguées aux sites visités.

Avant d'utiliser les outils décrits ici ou disponibles sur le kit en ligne, vous serez bien avisé de télécharger et d'installer l'un des navigateurs ci-dessous, puis de vous assurer de sa confidentialité en l'éprouvant avec [CoverYourTracks](#) ou [Browser Leaks](#). Ces sites vous afficheront un résultat différent selon si vous les visitez avec un navigateur respectueux de votre vie privée ou un navigateur classique.

Tor Browser (torproject.org)

- Avantages : c'est le meilleur navigateur pour la protection des données privées. Son code source est public, ce qui signifie que n'importe qui peut le vérifier. Il dispose d'un système qui modifie votre adresse IP et encode vos données de navigation.
- Inconvénients : Tor est bloqué ou interdit dans plusieurs endroits du monde. Bien qu'il existe des moyens de contourner ces restrictions, avec Tor Bridges par exemple (torproject.org/docs.bridges), faites attention : l'usage de ce navigateur dans ces régions peut suffire à vous rendre suspect.

Firefox (firefox.com)

- Avantages : Firefox bloque les trackers et les cookies grâce à un paramètre nommé « Enhanced Tracking Protection » qui s'active lorsque le filtre de contenu est réglé sur « strict ».
- Inconvénients : l'option n'est pas active par défaut. Aussi, attention : Firefox ne masque pas votre adresse IP lorsque vous naviguez.

Brave (brave.com)

- Avantages : les protections marchent par défaut et n'ont pas besoin d'être activées ni installées. Brave supprime vos données privées lorsqu'il se ferme, et dispose de l'option « Shields » qui permet de bloquer les publicités et les trackers. Il permet également de lancer une fenêtre de navigation privée avec Tor pour masquer votre adresse IP.
- Inconvénients : l'option de donations « Brave Payments » est susceptible de divulguer certaines informations privées et ne doit pas être activée. Aussi, Brave ne dissimule pas votre adresse IP par défaut en dehors de la navigation privée avec le réseau Tor.

DuckDuckGo (duckduckgo.com)

- Avantages : il ne s'agit pas d'un navigateur mais d'un moteur de recherche. DuckDuckGo revendique ne collecter aucune donnée personnelle. En combinaison avec Tor, c'est un puissant outil pour garder vos informations privées.
- Inconvénients : DuckDuckGo sauvegarde l'historique de vos recherches, mais pas vos données d'identification.

VIRTUAL PRIVATE NETWORKS (VPN)

Si Tor n'est pas accessible, une autre option – quoique moins efficace pour la préservation de votre anonymat – est de recourir à un VPN (Virtual Private Network). Naviguer sur un site web est comparable à un appel téléphonique : le site visité peut voir votre « numéro » – votre adresse IP – et vous localiser par son biais.

Le VPN est comme un tunnel entre vous et le site visité. Vous protégeant des regards extérieurs, ce tunnel transite par d'autres serveurs du VPN, de sorte à modifier la provenance de votre visite. Ni votre navigateur, ni votre FAI, ni le site que vous visitez ne peuvent alors avoir accès à votre adresse IP, ni ne peuvent vous identifier, seule l'adresse IP de votre fournisseur VPN étant alors visible par les sites web.

Il existe de nombreux VPN, parmi lesquels il peut être difficile de faire un choix. Pour ajouter à la confusion, rares sont les critiques et les recensions

de VPN indépendantes – quand elles ne sont pas franchement de parti pris. ThatOnePrivacySite (thatoneprivacysite.net) fait cependant partie des sites de comparatifs de VPN que nous pouvons approuver.

Choisissez un VPN qui revendique ne pas enregistrer l'historique de votre navigation. Bien que la plupart des VPN gratuits soient à proscrire – car ils se financent souvent par la vente des données de connexion (enregistrements des sites que les utilisateurs visitent via le VPN) – en voici certains que nous recommandons :

- [Bitmask](#),
- [Riseup VPN](#),
- [PslPhon](#),
- [Lantern](#).

COMMUNIQUER

Le choix d'un moyen de communication doit tenir compte de plusieurs facteurs. Si sécurisés vos outils soient-ils, tout échange implique au moins deux parties et ne peut excéder le niveau de sécurité de la partie la moins protégée.

Dans la mesure du possible, chiffrez vos courriels avec PGP (Pretty Good Privacy) pour communiquer avec vos collaborateurs, vos sources ou vos interlocuteurs. Pour les appels et les messages téléphoniques, certaines applications offrent de bons niveaux de cryptage et de confidentialité, comme [Signal](#) ou [Wire](#). Ces applications conservent moins de métadonnées (d'information sur la communication) que WhatsApp, et sont réputées plus sûres – bien que WhatsApp soit plus courant et que vous puissiez rencontrer des personnes ayant difficilement accès à d'autres applications.

Outre la sécurité du moyen de communication choisi, faites attention à ce que l'empreinte numérique de ce choix ne vous mette pas en danger au lieu de vous protéger. Par exemple, si un logiciel de messagerie sécurisée a mauvaise réputation auprès des autorités d'un pays, abstenez-vous de l'utiliser pour échanger avec une personne de ce pays : vous lui feriez courir le risque d'être inutilement ciblée.

Si vous êtes contraint de recourir à des moyens de communication conventionnels – appels téléphoniques non chiffrés, lignes fixes, etc. – veillez à fournir le moins possible d'informations et déterminez à l'avance quels détails vous pourrez communiquer à la personne à l'autre bout de la ligne, et comment. Dans les cas où le risque de surveillance ou le niveau de menaces seraient préoccupants, utilisez les méthodes ci-dessus contacter les personnes proches de vos sources à même de vous aider à organiser une rencontre.

COLLABORER EN LIGNE

Lorsque vous rédigez ou partagez des documents à plusieurs, pensez à sécuriser vos données sur le cloud. Une alternative à Google Docs peut être Cryptpad, qui encode les documents stockés dessus. L'inscription, facultative, permet de partager des fichiers et de les protéger par un mot de passe. Une collaboration bien sécurisée est primordiale lorsque vous travaillez depuis différents pays et avec plusieurs personnes.

PROTÉGEZ VOTRE LOCALISATION

Certaines applications courantes, telles que Google Maps et WhatsApp, permettent de partager votre position en temps réel avec des personnes choisies et pour une période définie. Cette fonctionnalité peut s'avérer utile lorsque vous êtes sur le terrain, car elle permet à un collègue de confiance de savoir où vous vous trouvez, par mesure de sécurité. C'est aussi un atout de taille lorsqu'il s'agit de documenter des déplacements ou de géolocaliser vos photos et vidéos, ce qui peut ultérieurement servir de preuve.

Attention cependant : la géolocalisation en temps réel peut vous mettre en danger si d'autres personnes intéressées par vos déplacements parviennent à accéder aux données que vous partagez. Lorsque vous effectuez des recherches sur des sujets sensibles, ou si vous soupçonnez être sous surveillance, évitez de partager ou d'enregistrer votre position sans encoder ces informations.

Envisagez sinon d'autres moyens de suivre vos déplacements quotidiens durant votre enquête, par exemple en annotant manuellement les lieux et détails, ou en utilisant une carte imprimée. Dans de nombreux cas, il est plus sage de désactiver les fonctions de partage de localisation sur votre téléphone

portable et sur les appareils qui en sont dotés – depuis les « paramètres de localisation » (Location Settings) dans la plupart des smartphones.

LE JOURNALISME ET L'ACCÈS À L'INFORMATION

Access Info Europe

LE DROIT DE SAVOIR, UN DROIT FONDAMENTAL POUR LES JOURNALISTES

Malgré leur rôle central dans l'organisation et l'alimentation des débats publics, les journalistes sont confrontés au défi permanent qu'est l'accès aux informations des organismes publics, en particulier lorsque ces informations touchent à des questions sensibles telles que la corruption, le crime organisé, la dégradation de l'environnement ou les relations qu'elles entretiennent avec les entreprises et les lobbies. Or, les journalistes ne peuvent remplir leur fonction que grâce aux informations qu'ils sont en mesure de recueillir.

De plus, il relève de la santé de la démocratie que les citoyens aient accès à un large éventail d'informations afin de participer de manière concrète et efficace aux affaires qui les concernent. De l'accès à l'information dépend le droit de chacun de se forger une opinion et de l'exprimer.

De nombreux organismes internationaux de défense des droits de l'homme ont reconnu que l'accès à l'information est un droit fondamental, et qu'il fait partie intégrante de la liberté d'expression telle que défendue par de multiples conventions internationales :

- la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies, article 19 ;
- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 19 ;
- la Convention européenne des droits de l'homme, article 10 ;
- la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, article 11 ;
- la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, article 9 ;
- la Convention américaine des droits de l'homme, article 13.

Même si ces conventions ne mentionnent pas explicitement le « droit d'accès à l'information », le Comité des droits de l'homme des Nations unies, la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme ont reconnu ce droit comme part intégrante de la liberté d'expression.

Ce droit peut être appliqué au moyen de lois sur l'accès à l'information, dont 130 pays dans le monde se sont dotés. 46 de ces lois sont en vigueur sur le continent européen. En outre, l'UE et de nombreuses organisations intergouvernementales disposent de règles assurant l'accès à leurs documents.

Pour les journalistes, ces lois sur l'accessibilité de l'information sont essentielles à la conduite de leur activité, tant pour les reportages quotidiens que pour les enquêtes plus approfondies, car elles leur permettent d'accomplir leur rôle de garde-fou du pouvoir public. Voici quelques conseils sur la manière d'exercer ce droit et, plus particulièrement, sur la manière d'utiliser les lois sur l'accès à l'information.

LES DEUX FACES DU DROIT À L'INFORMATION

Tous les gouvernements doivent garantir le droit d'accès à l'information afin d'assurer le plein respect de la liberté d'expression. Ce droit s'exprime de deux façons :

- **Proactivement.** Les organismes publics ont l'obligation de fournir, de publier et de diffuser des informations sur leurs activités, leurs budgets, leurs politiques et leurs objectifs. Ils sont tenus de rendre compte de leurs actions auprès du public, afin que ce dernier puisse participer aux affaires publiques et contrôler le comportement des autorités.
- **Réactivement.** Il est du droit de chacun de demander aux organismes publics ces informations. La majorité de celles-ci sont censées être publiques, mais il existe des cas où elles ne sont pas divulguées afin de protéger des intérêts légitimes tels que la vie privée, la sécurité nationale ou le secret des affaires.

QUINZE CONSEILS À L'USAGE DES JOURNALISTES

Les conseils suivants sont destinés aux journalistes de tous types de médias – journaux, radio et télévision – ainsi qu'aux blogueurs et autres professionnels de l'information. Ils vous aideront à accéder aux données des organismes publics, que ce soit dans votre propre pays ou à l'étranger.

Ces conseils se basent sur une analyse comparative des différentes lois sur l'accès à l'information à travers le monde. Tous les pays ne disposent pas d'une

législation parfaite en matière d'accès à l'information, et de petites variations peuvent apparaître d'une loi à l'autre – c'est pourquoi nous vous suggérons de vérifier celles qui vous concernent. Vous pouvez trouver une liste de ces lois sur www.RTI-Rating.org.

1. PLANIFIEZ POUR GAGNER DU TEMPS

Avant de déposer une demande d'accès à l'information, demandez-vous d'abord comment vous adresser à l'organe concerné. Est-il possible de faire votre demande par courriel (avez-vous l'adresse électronique des relations publiques de l'institution ?) ou faut-il remplir un formulaire et renseigner des informations personnelles (et où pouvez-vous trouver ce formulaire) ?

Vérifiez la loi sur l'accès à l'information en vigueur dans le pays où vous prévoyez de soumettre votre demande. Vous pouvez trouver plus d'informations sur les lois relevant de l'accès à l'information sur www.RTI-Rating.org

Au sein de l'UE, les demandes peuvent être envoyées via la plateforme www.asktheEU.org ; vous avez sinon la possibilité de les adresser depuis une plateforme nationale équivalente.

Ensuite, vérifiez la nature des informations que vous êtes en droit de demander. S'agit-il d'informations d'ordre général, ou des documents spécifiques ? Bien que certaines règles, comme le règlement 1049/2001 de l'UE, ne couvrent que la demande de « documents », **vous pouvez demander aussi bien des informations que des documents dans la plupart des pays**. Si votre demande concerne un document, **soyez très précis** dans la désignation des documents que vous recherchez.

Enfin, anticipez le **timing de votre requête**. Il est recommandé de soumettre votre demande au début de votre phase de recherche afin de tenir compte du délai de réponse – qui généralement va de 15 à 30 jours, mais peut être plus long selon la provenance de la requête. Renseignez-vous sur les délais prévus par la loi en vigueur avant de soumettre votre demande.

2. COMMENCEZ PAR UNE SIMPLE DEMANDE

Veillez à la simplicité et à la concision de votre demande. Où que vous soyez,

vous obtiendrez de meilleurs résultats en commençant par une simple demande d'informations. Attendez la réponse, et seulement après, posez vos questions. Il n'est pas nécessaire de préciser le motif de votre requête, indiquez seulement de manière claire et concise à quelles informations vous souhaitez accéder. En commençant simplement, vous limiterez les risques de retard administratif dans l'instruction de votre demande sous prétexte d'imprécision ou de « complexité ». Une fois la première réponse obtenue, il est plus facile de revenir à la charge avec des demandes plus spécifiques.

Vous pouvez également dissimuler votre « vraie » demande dans une requête plus générale. Si par exemple vous êtes intéressé par un marché public spécifique, portez votre demande sur tous les marchés publics du mois.

Élargissez le champ de votre demande de sorte qu'elle couvre les informations souhaitées, mais veillez à rester clair et à ne pas décourager votre interlocuteur. Si les informations que vous demandez vous semblent trop vastes, essayez de les circonscrire à la période durant laquelle les documents recherchés ont été créés ou partagés.

Vous pouvez soumettre plusieurs demandes à plusieurs organismes à la fois, ce qui peut s'avérer utile si vous n'êtes pas sûr de savoir où appliquer, ou si vous souhaitez comparer les réponses de différents organismes et leur adresser vos questions simultanément. Une diversité dans leurs retours peut vous aider à vous faire une idée générale des informations disponibles le sujet qui vous intéresse.

3. VÉRIFIEZ LES COÛTS ET PRÉFÉREZ LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES

Vous vous épargnerez des surprises en vérifiant, avant de faire votre demande, si des frais peuvent vous être facturés. Vous trouverez cette information dans la loi ou dans n'importe quel règlement d'application. Ainsi, si un agent public vous demande soudainement de l'argent, vous connaîtrez vos droits.

Dans certains pays, les frais de copie et d'envoi de documents peuvent vous être facturés. **Pour éviter ces frais, vous pouvez demander que les documents vous soient fournis par voie électronique.**

Si votre requête concerne un grand nombre de documents et que des frais de

copie importants risquent de s'appliquer, vous pouvez également demander l'autorisation de consulter les originaux sur place, ce qui devrait être gratuit. Notez que cela est parfois impossible avec certains documents.

4. MONTREZ QUE VOUS CONNAISSEZ VOS DROITS

Citer une loi sur l'accès à l'information ou la liberté d'information dans votre demande n'est pas impératif, mais il est toutefois **recommandé de le faire**. Montrer que vous connaissez vos droits ne peut qu'encourager le traitement de votre demande dans le respect de la loi.

Vous pouvez utiliser le site web RTI Rating pour obtenir des informations plus détaillées sur les lois nationales d'accès à l'information : www.rti-rating.org

Enfin, utilisez un langage et une étiquette appropriés à toute communication professionnelle dans votre pays.

5. INDIQUEZ COMMENT VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR L'INFORMATION

Lorsqu'on vous y aura autorisé l'accès, stipulez clairement de quelle façon vous souhaitez recevoir vos informations. Vous avez le droit de choisir entre la consultation du document sur place, ou l'envoi d'une copie par courrier ou par courriel.

Bien que l'institution ou l'organe public doive respecter votre préférence, n'oubliez pas que dans le cas de la production et de l'envoi de documents originaux, des frais peuvent vous être facturés. Il est donc souvent préférable de choisir la voie électronique, et nous vous recommandons vivement d'inclure une phrase à la fin de votre requête précisant que vous souhaitez recevoir l'information dans un format électronique lisible par ordinateur.

Si vous êtes à la recherche de données quantitatives, n'hésitez pas à signaler à votre interlocuteur votre intérêt pour les feuilles de calculs et autres extraits lisibles par ordinateur de bases de données.

6. NE DONNEZ PAS VOS MOTIFS MAIS ENVISAGEZ DE VOUS PRÉSENTER COMME JOURNALISTE

Le droit d'accès à l'information étant un droit fondamental, nul n'est en droit

de vous demander de justifier la raison de votre demande, ni ce que vous comptez en faire. La plupart des lois sur l'accès à l'information sont très claires à ce sujet – **selon les règles de l'UE, « Le demandeur n'est pas obligé de justifier sa demande » (règlement 1049/2001, article 6).**

Cependant, il peut être pertinent d'indiquer que vous êtes journaliste, surtout si vous pensez que cela vous aidera à obtenir l'information plus rapidement. Pour ce faire, vous pouvez demander au média pour lequel vous travaillez d'introduire votre demande, ou inclure le logo de votre organisation (si celle-ci accepte). Sinon, vous pouvez toujours mentionner dans la lettre ou le courriel que vous êtes journaliste et/ou pour qui vous travaillez.

Souvenez-vous toutefois que, de même qu'il n'est pas nécessaire de renseigner le motif de vos demandes, rien ne vous oblige à révéler que vous êtes journaliste. Si vous prévoyez d'envoyer un courriel à partir de votre adresse professionnelle (telle que jsmith@dailytimes.com), votre fonction sera évidente. **Si vous ne voulez pas dévoiler votre jeu, ayez recours à une autre adresse** – depuis un compte Gmail, Hotmail ou Yahoo par exemple.

7. TENEZ UN REGISTRE ET GARDEZ LES DÉLAIS À L'ŒIL S

Après avoir soumis votre demande, surveillez votre calendrier. Prenez note des délais fixés par l'institution auprès de laquelle vous demandez des informations. **Le délai moyen de réponse est de 15 à 30 jours** : veillez à vérifier la législation en vigueur, car il peut s'agir de jours ouvrables.

Si l'institution ne respecte pas les délais prévus, et à moins qu'elle ne vous ait averti à l'avance du retard, vous pouvez déposer un recours. Notez que toute prolongation du délai doit être justifiée, ce que vous pouvez contester si vous n'êtes pas convaincu par les raisons qui vous sont présentées.

8. ACCÉLÉREZ LE PROCESSUS EN RENDANT VOTRE DEMANDE PUBLIQUE

Vous pouvez motiver la réponse à votre demande en publiant un article sur celle-ci. Si l'institution publique ressent la pression de l'intérêt qu'elle suscite auprès du public, elle sera encline à y répondre plus rapidement. Vous pouvez mettre à jour votre histoire au fur et à mesure du traitement de votre demande et jusqu'à obtenir une réponse officielle.

En cas de non-réponse ou si l'institution ne respecte pas les délais impartis, **vous pouvez également le faire savoir**. Quelle que soit la réponse finale, il y a de grands avantages à rendre votre démarche publique, car cela permet non seulement de faire pression sur les institutions, mais aussi d'éduquer sur le droit d'accès à l'information et sa mise en pratique.

9. CONTESTER LES REFUS ET LE SILENCE : PROCÉDURE D'APPEL ET ORGANES DE CONTRÔLE

Si votre demande est rejetée ou qu'aucune réponse ne vous parvient dans les délais impartis, peut-être souhaitez-vous faire appel. Selon la procédure légale, la demande d'appel est habituellement déposée auprès du même organisme – sinon, vous pouvez vous adresser directement à un organisme de contrôle tel qu'un commissaire à l'information ou un médiateur.

Si vous n'êtes pas sûr de la marche à suivre pour la première étape de votre recours, contactez le bureau de **votre commissaire à l'information ou de votre médiateur**. Si vous n'avez pas accès à ces organismes, essayez de téléphoner à l'institution qui a émis le refus et demandez-lui. Si vous rencontrez toujours des problèmes, **contactez l'équipe d'Access Info** : nous essaierons de vous aider, par exemple en vous donnant le contact d'une ONG ou d'un avocat dans votre pays.

10. FAIRE APPEL EN CONTESTANT LES EXCEPTIONS : ÉVALUATION DES PRÉJUDICES ET DE L'INTÉRÊT PUBLIC

Si votre demande est rejetée en raison d'une exception prévue par la loi sur l'accès à l'information, vérifiez que l'exception citée a bien été soumise aux tests de préjudice et d'intérêt public, et que ces tests ont été correctement menés.

Test de préjudice : si l'exception est soumise à un test de préjudice, l'autorité publique doit justifier sa rétention d'information en démontrant que la divulgation de l'information causerait un préjudice réel et non hypothétique à un intérêt protégé. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez contester cette rétention en faisant valoir l'insuffisance de preuves quant au préjudice invoqué.

Évaluation de l'intérêt public : si l'exception est soumise à un test d'intérêt public, l'autorité publique doit mettre en balance le préjudice causé par

la divulgation de l'information et son intérêt public. Si l'organisme public ne reconnaît pas d'intérêt public, vous pouvez expliquer pourquoi il y en a un. Un intérêt public largement reconnu est le rôle de l'information dans le fonctionnement démocratique, dans la transparence des dépenses publiques par exemple, ou dans la participation citoyenne aux processus décisionnels. Vous pouvez également arguer que l'information est nécessaire aux journalistes afin qu'ils puissent assurer leur rôle de chiens de garde, enquêter sur la corruption et défendre les droits de l'homme.

Conservez sur votre ordinateur votre premier recours administratif et les références à la loi et à vos droits qu'il contient : ce modèle, qu'il suffira de modifier selon l'objet de vos demandes, vous fera gagner un temps précieux lors de vos recours futurs.

11. DEMANDEZ L'ACCÈS PARTIEL

Si l'accès à l'information vous est refusé parce que l'information tombe sous le coup d'une exception, **vous avez la possibilité d'en demander un accès partiel** – notamment lorsque l'institution rejette votre demande sur la base de l'exception relative à la vie privée, puisqu'il est rare que l'ensemble du document soit concerné par cette exception. N'hésitez pas à demander à l'institution de retirer les informations sensibles ou les données personnelles du document, si cela vous permet d'accéder aux informations dont vous avez besoin.

12. SENSIBILISEZ VOS COLLÈGUES AU DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION ET MENTIONNEZ-LE DANS VOS TRAVAUX

Si vos collègues sont sceptiques quant à l'intérêt de ces demandes d'accès à l'information, un excellent moyen de les convaincre est d'écrire un article basé sur des informations obtenues de cette façon. Il est également recommandé de le mentionner dans votre article ou dans votre reportage, afin d'éduquer et de sensibiliser le public à ce droit.t.

13. BÂTIR UNE HISTOIRE SUR DES REFUS

Vous pouvez tirer un refus à votre avantage en en faisant le récit. Partager votre histoire et les raisons pour lesquelles votre demande a été refusée peut s'avérer utile, **surtout lorsqu'elle rencontre un fort intérêt de l'opinion publique**. Soyez inventif, prenez des exemples dans d'autres pays, demandez

aux experts ce qu'ils savent déjà, discutez de l'intérêt public de l'information. Cela peut contribuer à faire prendre conscience de l'importance du droit d'accès à l'information et de la nécessité du combat pour la transparence.

14. DÉPOSER DES DEMANDES AUPRÈS DE L'UE EN INVOQUANT LE RÈGLEMENT 1049/2001

Avant de déposer une demande auprès de l'UE, familiarisez-vous avec les droits dont vous bénéficiez en vertu du règlement 1049/2001. Notez que vous ne pouvez demander à l'UE que des documents.

Votre demande doit être formulée dans l'une des vingt-quatre langues officielles de l'UE et vous pouvez choisir les modalités de réception de vos documents.

Vous pouvez également utiliser la plateforme [AsktheEU.org](https://asktheeu.org) (ou, en tant que journalistes, peut-être préférerez-vous le service de la version pro [AsktheEU Pro](https://asktheeu.org/pro)). AsktheEU.org est géré par deux organisations, Access Info Europe et mySociety, et vous permet d'envoyer des demandes d'accès aux documents à toutes les institutions, agences et organes de l'UE. Le site web dresse le détail de toute la procédure et propose un guide étape par étape sur la façon de soumettre votre demande depuis la plateforme. La version payante est une boîte à outils conçue pour les journalistes et les chercheurs afin de les aider à dans leurs démarches relatives à la liberté d'information. Elle est particulièrement utile pour ceux qui mènent des enquêtes approfondies et les journalistes et des chercheurs devant gérer de multiples demandes.

Envoyer une demande à une institution, une agence ou un organe de l'UE n'est pas difficile. Recherchez l'adresse électronique de l'équipe chargée de l'accès aux documents (« access to documents team ») de l'institution sur son site web, ou remplissez le formulaire si ce contact n'est pas disponible. Pour vous faciliter la tâche, sachez que AsktheEU.org a rassemblé toutes les adresses électroniques de ces organismes sur sa plateforme. Les seules institutions à vérifier votre identité lorsque vous soumettez une demande sont la Commission européenne et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex). La première vous demandera une adresse postale, et la seconde une pièce d'identité.

Après avoir soumis votre demande, l'institution dispose de 15 jours ouvrables pour vous répondre. Notez qu'elle a le droit de prolonger ce délai de 15 jours supplémentaires si votre demande concerne un grand nombre de documents. Si votre demande est rejetée, vous pouvez initier un recours interne, que l'UE appelle une « demande confirmative », selon la procédure d'aide mise en place par le règlement 1049/2001.

Dans cette demande confirmative, indiquez pourquoi l'accès aux documents devrait vous être accordé. Vous disposez également de 15 jours ouvrables à compter de la réception du refus ou du refus partiel de votre demande initiale pour présenter cette démarche. Enfin, si votre demande confirmative est à nouveau refusée, ou si vous n'êtes tout simplement pas satisfait de ce que vous avez reçu, vous avez le droit d'introduire une plainte auprès du Médiateur européen ou de porter votre affaire devant la Cour de justice de l'UE. N'hésitez pas à contacter l'équipe de AsktheEU.org si vous avez besoin d'aide !

15. SOUMETTRE DES REQUÊTES INTERNATIONALES

Les demandes d'accès à l'information peuvent être déposées par voie électronique, depuis n'importe quel pays. Si vous n'êtes pas dans le pays où vous souhaitez soumettre votre demande et que vous ne savez pas exactement où la déposer, vous pouvez envisager de la faire parvenir à son ambassade, qui la transmettra à l'organisme public compétent.

Vérifiez d'abord auprès de l'ambassade concernée si elle est prête à le faire – le personnel de l'ambassade peut ne pas avoir été formé au droit à l'information, auquel cas il serait préférable que vous soumettiez votre demande directement auprès de l'organisme public compétent. N'oubliez pas que vous pouvez également recourir aux plateformes nationales, qui devraient être en mesure de vous renseigner sur la procédure à suivre et vous permettre de déposer plusieurs demandes à différents organismes publics.

PRINCIPAUX TEXTES DE LOI

Avant de faire jouer le droit d'accès à l'information, il est judicieux de connaître les normes internationales et les principaux textes juridiques qui le régissent. En voici un résumé :

Le Comité des droits de l'homme des Nations unies a conclu dans son Observation générale no 34 que l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques protège le droit de toute personne d'accéder à l'information ; l'article 19, paragraphe 2, rattache à ce droit les informations détenues par les organismes publics. Ces informations comprennent les documents en leur possession – quelle que soit la forme sous laquelle l'information est stockée – ainsi que leur source et date de production.

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté la Déclaration de principes sur la liberté d'expression en Afrique, qui non seulement développe ce droit, mais comprend également un principe qui définit les éléments essentiels du droit d'accès à l'information. De plus, l'élargissement du mandat du rapporteur spécial sur la liberté d'expression à l'accès à l'information en 2007 a renforcé la reconnaissance de l'accès à l'information en tant que droit distinct. La Cour interaméricaine des droits de l'homme a établi un lien entre la liberté d'information et la liberté d'expression, telle que protégée par l'article 13 de la Convention américaine des droits de l'homme : « en stipulant expressément le droit de "rechercher" et de "recevoir" des "informations", l'article 13 de la Convention protège le droit de tous les individus de demander l'accès aux informations détenues par l'État, à l'exception des restrictions établies par la Convention. Par conséquent, cet article protège le droit de chacun de recevoir de telles informations et oblige l'État à les fournir, afin que chacun puisse y avoir accès ou recevoir une réponse incluant une justification lorsque, dans un cas spécifique et pour toute raison autorisée par la Convention, l'État est autorisé à restreindre l'accès aux informations ». (Claude Reyes et al. c. Chili 2006 para. 77)

La Cour européenne des droits de l'homme a confirmé à plusieurs reprises que l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme inclut le droit d'accès à l'information. La jurisprudence principale comprend l'affaire *Youth Initiative for Human Rights c. Serbie* (juin 2013), dans laquelle la Cour de Strasbourg fait référence à une jurisprudence antérieure : « la Cour rappelle que la notion de "liberté de recevoir des informations" englobe un droit d'accès à l'information (voir *Társaság a Szabadságjogokért c. Hongrie*, no 37374/05, § 35, 14 avril 2009). » Dans cette affaire, la Cour a confirmé l'existence d'un droit d'accès à l'information et a cité l'observation générale no 34 du Comité des droits de l'homme des Nations unies ainsi que les déclarations du rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté d'opinion et d'expression, du représentant de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) pour la liberté des médias, du rapporteur spécial de l'OEA (Organisation des États américains) sur la liberté d'expression et du rapporteur spécial de la CADHP (Commission africaine des droits de l'homme et des peuples) sur la liberté d'expression, qui confirment également l'existence et l'étendue du droit d'accès à l'information.

La Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics est entrée en vigueur le 1er décembre 2020. Également connue sous le nom de Convention de Tromsø, il s'agit du premier traité international garantissant un droit général d'accès aux documents publics détenus par les autorités publiques. Elle établit des règles pour un traitement rapide et équitable des demandes d'accès à ces documents, et des procédures de recours pour en contester le refus éventuel. Cette convention comprend aussi une liste d'exceptions pouvant restreindre l'accès aux documents officiels.

La Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. La Convention d'Aarhus est entrée en vigueur le 30 octobre 2001. Elle reconnaît des droits au public et impose aux Parties et aux autorités publiques des obligations concernant l'accès à l'information, l'accès à la justice et la participation publique dans le cadre des processus décisionnels gouvernementaux relatifs à l'environnement. En outre, la convention d'Aarhus a instauré un nouveau processus participatif dans la négociation et la mise en œuvre d'accords internationaux.

ÉTUDES DE CAS PAR NOS JOURNALISTES



TRAFIC DE CARBURANTS USAGÉS DE L'UE VERS LES BALKANS

Nataša Tomić; Investigate the Western Balkans

L'histoire commence fin 2018, lorsque les habitants de la banlieue de Skopje aperçurent une nauséabonde fumée noire s'élever de la maternité locale. Les journalistes ayant enquêté sur l'affaire ont révélé que cette fumée était due au fioul utilisé par les usines et les institutions publiques pour se chauffer, et qui leur était fourni par une société nord-macédonienne, Evrotim. Il s'avéra qu'il s'agissait de pétrole usagé, frauduleusement commercialisé en tant que fioul domestique. Selon les sources, Koco Angjusev – un puissant homme d'affaires et politique macédonien – était à la tête de ce trafic et aurait empêché que le fioul soit testé avant son importation. Les déchets étaient vendus à la Macédoine du Nord par la société bosniaque Hifa-oil, dont le propriétaire – Izudin Ahmetlić – est l'une des grandes fortunes de Bosnie, en même temps qu'une personne politique influente au sein du SDA, Parti d'action démocratique bosnien responsable de l'importation du pétrole à travers la société tchèque Unipetrol. Notre enquête a révélé que de tels cas ne sont pas isolés dans les Balkans occidentaux : les réglementations sur le traitement des déchets dangereux y sont mal appliquées et permettent aux entreprises de commercialiser et de brûler ces carburants dangereusement polluants en toute impunité.

METTRE LES PUISSANTS FACE À LEURS MÉFAITS ENVIRONNEMENTAUX

J'en suis arrivée à mon hypothèse avec l'une des instructrices de la précédente formation de CiFAR sur la corruption transfrontalière – Saska Cvetkovska, de l'OCCRP. Saska disposait d'informations sur de sérieux abus des lois et règles internationales régissant le transport du pétrole et de ses dérivés en Macédoine du Nord, et l'une des sociétés bosniaques, Hifa-oil, était impliquée.

Ici, dans les Balkans occidentaux, le thème de l'environnement n'est pas à la mode. Les affaires de cet acabit commencent seulement à se frayer un chemin dans les médias et dans le débat public, et bien des problèmes environnementaux ou de corruption liée à l'environnement sont encore ignorés



à ce jour. J'ai espoir que cela changera bientôt : ces histoires remonteront à la surface et les médias s'empareront alors plus volontiers de ces sujets.

C'est l'une des raisons m'ayant motivée à choisir cette affaire. Je crois fermement que les gens de mon pays ont le droit d'être informés de ce que les personnes au pouvoir font devant leurs yeux, de ce qui leur arrive, pour notre bien à tous et celui des futures générations.

UNE GRANDE ÉQUIPE À DISTANCE POUR UNE VASTE AFFAIRE TRANSFRONTALIÈRE

S'agissant d'un sujet transfrontalier, de nombreux membres de l'équipe venant de pays différents furent impliqués dans notre enquête – des journalistes de Macédoine du Nord, de Bosnie-Herzégovine et de République tchèque, ainsi que des membres de l'OCCRP tels que Will Jordan, Caroline Hensaw ou Amra Džonlić. Caroline était notre coordinatrice : elle était au courant de tout ce qui se passait au sein de l'équipe aussi bien que du déroulement des recherches. Nous mettions en commun nos avancées et discussions de la suite du programme tous les 15 jours, lors de réunions de groupe. Les tâches étaient réparties par pays : par exemple, mes collègues bosniaques et moi-même couvrons la partie de l'histoire relative à la Bosnie-Herzégovine quand les autres faisaient de même dans leur propre pays.

Travailler à distance peut s'avérer un peu étrange – je n'ai toujours pas rencontré la plupart de mes collègues sur cette affaire – mais la communication au sein de l'équipe était parfaite : je pouvais demander à tout moment n'importe quelle information ou n'importe quel conseil.

LE PLAN DE RECHERCHE

La première chose à faire est de mener **une recherche approfondie sur les protagonistes de l'histoire**. Nous avons cherché dans les moindres détails, prenant le temps de bien tout explorer et de tout rassembler. Mon collègue et moi-même étions assignés aux recherches sur le propriétaire de Hifa-oil, le riche Izudin Ahmetlić. J'ai examiné son historique politique, Izudin Ahmetlić étant l'une des figures du SDA (l'un des partis au pouvoir), ainsi que quelques affaires politiques qui l'avaient concerné. Mon collègue a de son côté parcouru les marchés publics en rapport avec sa société et les rapports judiciaires l'inculpant.

Ensuite, nous avons dressé une liste des **personnes d'intérêt** et cherché un moyen de les approcher pour leur poser les questions que nous avions préparées. Après avoir transcrit ces entretiens, nous discutons de nos découvertes lors de nos réunions, puis préparons l'étape d'après. Nous avons rédigé le script de notre histoire et celui d'une vidéo pour accompagner notre article.

Nos techniques étaient relativement basiques : nous **interrogeons et discussions avec des personnes d'intérêt, des acteurs, des victimes et des opposants**, sur la base de **recherches documentaires** (beaucoup de recherches en ligne, d'articles à lire sur les personnes d'intérêt, de sites officiels, etc.). Notre équipe macédonienne a également filmé ses recherches, à destination d'un documentaire pour le public macédonien. J'ai personnellement mené beaucoup de recherches en ligne pour trouver davantage d'informations sur Izudin. C'est la première étape et c'est ainsi que tout le monde commence : on poursuit ensuite avec autre chose lorsque c'est nécessaire.

En ce qui concerne les bases de données, j'ai eu recours au **registre national des sociétés** de Bosnie-Herzégovine ainsi qu'à la **base de données des marchés publics** nationaux et aux **données statistiques de l'importation** de pétrole et de ses dérivés depuis la République tchèque. Mes collègues ont également obtenu des données de la part des autorités macédoniennes, et mes collègues tchèques ont utilisé leurs propres registres des sociétés.

TOR, SIGNAL ET DISCRÉTION POUR PRÉVENIR LES RISQUES

Nous courrions le risque d'être découverts, ce qui aurait interrompu notre enquête et nous aurait mis en danger, nous, mais aussi nos familles et nos amis. Nous redoutions également qu'un échange avec l'un de nos interlocuteurs ne mette en péril une partie de l'équipe macédonienne et de ses sources.

Pour prévenir ce risque, je n'ai parlé à personne de cette enquête. Seule ma patronne et éditrice savait ce sur quoi je travaillais, et quand bien même, je ne partageais avec elle aucun détail de l'affaire, dont elle n'était au courant que dans les grandes lignes. Sur le terrain, nous étions aussi discrets que possible et gardions nos découvertes pour nous-mêmes, bien qu'il soit parfois délicat de décider s'il faut communiquer (ou pas) une information lors d'un entretien.

Pour nos échanges, nous passions par Signal, qui nous paraissait le canal le plus sûr. Nous n'en avons utilisé aucun autre et rien de ce qui concernait notre histoire ne sortait du cercle des membres de l'équipe. De mon côté, je faisais mes recherches en ligne via le réseau Tor.

Au début, tout était enregistré sur wiki, la plateforme de l'OCCRP qui héberge leurs reportages en cours. On y conserve les informations sur les protagonistes des différentes affaires, des documents, fichiers, textes de lois et ainsi de suite – l'avantage étant de tout avoir dans un même endroit bien organisé et bien protégé. Malheureusement, certains d'entre nous rencontraient des problèmes pour y accéder et nous devions régulièrement contacter le support technique. Nous avons aussi créé un dossier Google drive que nous partagions avec l'équipe à travers Signal, et sur lequel nous mettions essentiellement des enregistrements vocaux, des transcriptions, des scripts et des scénarios.

LES DÉFIS DE L'ENQUÊTE : L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE

Plusieurs obstacles se sont présentés à nous durant notre enquête. Le premier fut la pandémie de Covid-19, qui a ralenti tout le développement de l'histoire. Beaucoup de gens annulaient des rendez-vous ou des entretiens que nous avions préparés à cause de la maladie, ce qui ne nous facilita pas la tâche, sans compter que nous étions nous-mêmes très exposés au virus.

Trouver des spécialistes du pétrole et du fioul s'avéra également difficile, les rares à être suffisamment renseignés sur le sujet se montrant réticents à l'idée de s'entretenir avec les médias – même sous couvert d'anonymat.

Les tests en laboratoire ont aussi demandé beaucoup de recherches et de requêtes, pour peu de résultats. Un seul laboratoire de la fédération de Bosnie-Herzégovine nous a répondu, avant de se retrancher à son tour dans le silence, si bien que j'ai fini par en contacter un de République serbe. Tout cela s'est traduit de mon côté par beaucoup d'échanges, des tas de rendez-vous, et peu de résultats, ce qui a considérablement ralenti l'enquête.

VERTIGE ET ESPOIRS D'UNE HYPOTHÈSE CONFIRMÉE

Pour moi, l'information – la révélation – la plus choquante eut lieu lors de mon entretien avec l'homme qui travaillait dans le laboratoire d'analyse du pétrole. Lorsqu'il me confirma que Hifa-oil exportait des produits dangereux

susceptibles d'intoxiquer des millions de personnes, je suis restée stupéfaite. Que nos politiques et hommes d'affaires soient pour la plupart corrompus, je n'en doutais pas, mais qu'ils fassent si peu de cas de nos vies me bouleversa.

J'espère que le public saura reconnaître l'importance de ce sujet et de nos résultats ; que cette histoire indignera les gens et les poussera à réagir aux violations des droits de l'homme de ce genre. J'espère enfin qu'elle les sensibilisera aux enjeux de la protection de l'environnement.

LE CONSEIL DE NATAŠA AUX JEUNES JOURNALISTES D'INVESTIGATION

Mon premier conseil : soyez patient et persévérez, pour vous-même comme pour le public qui mérite de connaître la vérité. Mettre la main sur la bonne information, trouver le bon interlocuteur peut s'avérer difficile, mais accrochez-vous et vous parviendrez à vos fins. Enfin, soyez prudent et prenez soin de vous-même comme de vos collègues. Passez au peigne fin chaque information qui vous parvient, ne soyez pas biaisé dans vos jugements et enfin, ne laissez personne vous duper.

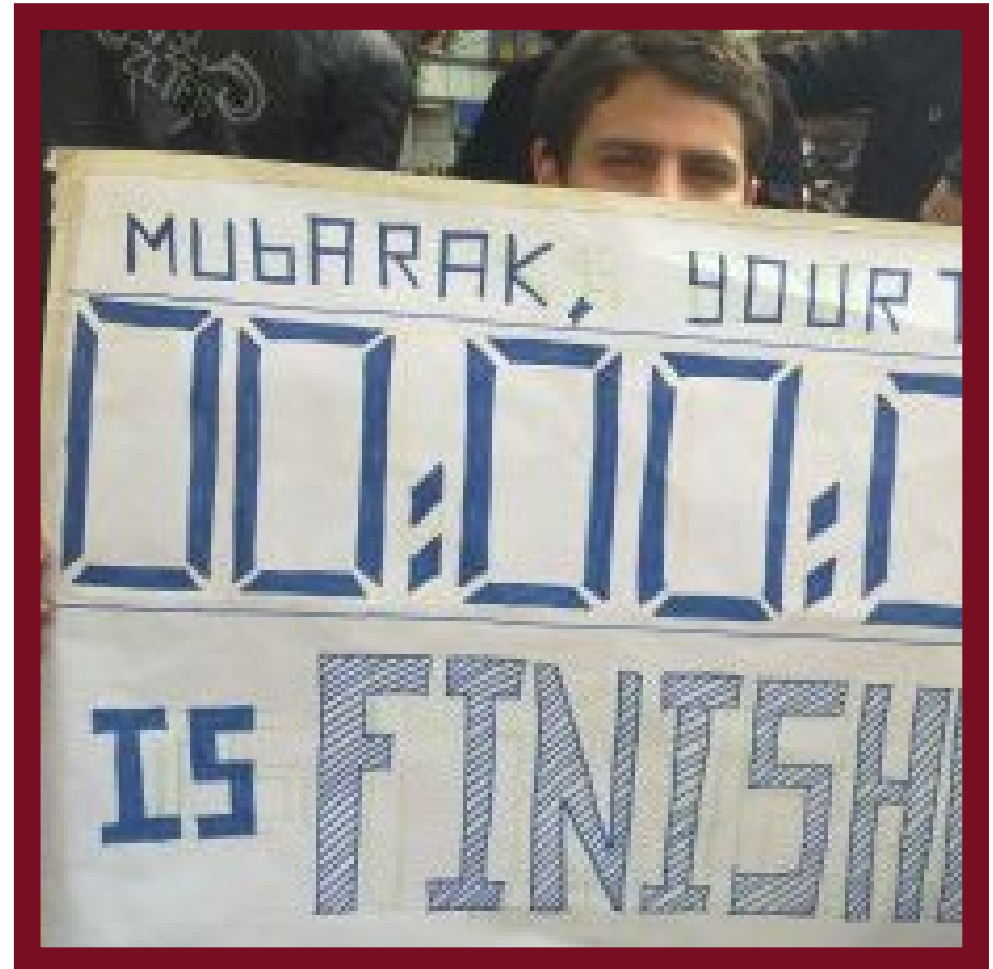
LA VIOLATION DU GEL DES AVOIRS DU CLAN MOUBARAK TEL QU'ORDONNÉ PAR L'UE

Menna Ayman; Investigate the Mediterranean

Au cours de sa présidence, l'ancien Président égyptien Hosni Moubarak a réuni sous son contrôle les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif. Avec ses acolytes, parmi lesquels les hommes d'affaires Hussein Salem et Ahmed Ezz, ou par le biais de sa famille, il est accusé d'avoir créé un monopole de ressources stratégiques – telles que l'acier, le fer ou le pétrole – et d'avoir réquisitionné des terrains publics à des fins lucratives personnelles. L'influence de ce clan aurait dépassé les frontières et se serait étendu jusqu'à Chypre, la France, l'Espagne et le Royaume-Uni, à travers la propriété de plusieurs sociétés offshore, ainsi que de nombreuses villas et voitures de luxe disséminées dans toute l'UE. En 2011, la plupart de ces biens sont tombés sous le coup d'un ordre de gel de la part de l'UE, dans l'optique de soutenir les juridictions nationales dans leur lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption du clan Moubarak.

Sept ans après cette décision, notre enquête s'est attelée à découvrir ce qu'il était advenu de ces avoirs soi-disant gelés – lorsque toutefois nous trouvons la moindre information à leur sujet. Non seulement trouver des éléments sur le statut de ces biens s'avéra fastidieux, mais nous avons aussi rapidement compris que peu d'avancées avaient été faites du côté de l'UE sur ces affaires judiciaires nationales. Les ONG, les parquets et les ministères contactés n'ont pas donné suite à nos demandes d'informations.

Nous sommes cependant parvenus, en un an, à révéler plusieurs failles et violations potentielles de la décision de gel des avoirs de Moubarak. Dans les îles Vierges britanniques, par exemple, une société gelée gérée par le Crédit Suisse pour le compte d'Alaa Moubarak avait tout bêtement disparu sans laisser de trace, tandis qu'en France un luxueux appartement parisien de plusieurs millions d'euros était toujours occupé, malgré les prescriptions européennes à l'encontre des biens de la propriétaire et bru de l'ancien président égyptien, Khadiga El Gammal. Dans un autre article, notre enquête avait révélé que son autre belle-fille, Heidi Rasekh, avait reçu des fonds de la banque française Audi France et d'une société offshore du Crédit Suisse



appartenant à son père, Magdi Rasekh – et ce après l'immobilisation de ses biens par l'UE. Cette affaire a donné lieu à la publication en trois parties d'une enquête sur Daraj (Liban – panafricain), Middle East Monitor (Royaume-Uni) et Jeune Afrique (France).

SUIVRE UNE PISTE : DE LA RUMEUR À LA PREUVE

Le Printemps arabe a ravivé la flamme de notre combat contre la grande corruption. Le pays écrivait alors son histoire de toutes les manières possibles. Tout le monde souhaitait prendre part à ce grand changement. Grandir au Caire dans les années 90 signifie avoir assisté aux bouleversements politiques et aux crises financières. La chute de Moubarak en 2011 a ouvert la porte aux enquêtes sur les avoirs volés et à de sérieuses tentatives de récupération de ces sommes perdues ou dissimulées.

Lorsque nous avons commencé à travailler sur nos pistes potentielles, les proches de Moubarak figuraient en tête de liste – en particulier ceux visés par l'ordonnance de l'UE. Mes recherches initiales avaient soulevé trop de questions non résolues dans les travaux des journalistes égyptiens et internationaux, avocats et chercheurs qui s'étaient penchés sur la question. Les rumeurs et les preuves étaient pourtant abondantes, éparpillées dans les blogs ou relayées par les grands organes de presse. Après avoir décidé de creuser cette piste – le viol de l'ordonnance de gel des avoirs du clan Moubarak – il ne restait plus qu'à savoir où chercher.

Réunis par notre intérêt commun pour la politique égyptienne, nous avons monté une équipe de quatre membres : deux journalistes cairotes et deux européens. Notre répartition géographique nous aida dans la répartition des tâches : tandis que mon collègue cairote et moi-même tirions parti de notre situation pour approcher des sources locales ou visiter certains lieux, nos collègues européens enquêtaient sur les biens volés et disséminés en Europe.

Grâce au programme de CiFAR, nous avons mis en place notre méthode de travail bien avant de nous engager sur notre piste. C'est alors que nous avons découvert qu'une société domiciliée dans les îles Vierges britanniques et appartenant à Alaa Moubarak, fils de l'ancien Président égyptien, avait disparu du registre du commerce local, malgré son immobilisation. Nous avons ensuite retrouvé un autre bien, un luxueux appartement parisien toujours occupé par le

clan Moubarak, quand lui aussi aurait dû être gelé suite à la décision de l'UE.

UN PLAN DE RECHERCHE POUR DEUX PISTES MAJEURES

Ces deux pistes en main, nous avons établi notre plan : recherches, contact des sources, point avec nos tuteurs de la formation, rédaction de nos histoires en arabe, anglais et français – pour enfin les soumettre à publication. Nous voulions surfer sur la vague des Panama Papers : une de nos histoires, celle portant sur l'évolution du gel de la société offshore de Moubarak, Pan World, dans les îles Vierges britanniques, reprenait les révélations de 2016 du réseau transfrontalier.

Aucun membre de l'équipe n'était rôdé au développement d'enquêtes de cette ampleur à distance. Nous y sommes parvenus en gardant un canal de communication ouvert en permanence, en plus de nos réunions virtuelles qui se déroulaient une à deux fois par semaine – via Signal ou Slack – lors desquelles nous partagions nos progrès et nos informations.

Le programme ressemblait à ça : définition d'un calendrier pour les recherches, contact des sources, rédaction des enquêtes, puis attribution d'une période tampon pour les ajustements en cours de route.

Notre plan de recherche consista essentiellement à explorer des bases de données telles qu'OpenSource, Offshore Leaks, Doctrine Veille, celles des îles Vierges britanniques, les bases de données judiciaires françaises et celles des Panama Papers. Il s'agissait de définir les grandes lignes de nos deux histoires, avant de réunir les informations supplémentaires nécessaires pour compléter le tableau.

L'étape suivante consista à étayer notre propos à l'aide de témoignages d'experts financiers et judiciaires, de sources affiliées et de réponses des personnages de l'histoire. Durant notre rédaction, nous avons tenté de contacter le parquet français, la Commission européenne, Transparency International au Royaume-Uni et en France, Mossack Fonseca, les Moubarak, des avocats locaux et internationaux, le Crédit Suisse, ainsi que le grand cabinet d'avocats Bedell Cristin.

L'ÉGYPTE DEMEURE L'UN DES PAYS LES PLUS DUR À COUVRIR

Nous avons réalisé nos reportages durant une période de violente répression contre les journalistes en Égypte, notamment après que l'étudiant italien Giulio Regeni a été retrouvé mort torturé en 2016. Cette affaire, ainsi que de nombreuses autres, avait fait grand bruit, révélant l'ampleur que pouvait prendre une affaire imprévue. Je me souviens avoir reçu des tentatives d'hameçonnage par courriel, et des mouchards avaient commencé à suivre mes comptes personnels sur les réseaux sociaux, en particulier sur Twitter. Début 2017, lors de notre premier brainstorming, j'avais évoqué vouloir suivre la piste d'un allié très proche des Moubarak : on m'en dissuada rapidement, pour des raisons de sécurité. L'une de nos sources fut également temporairement arrêtée durant l'enquête.

Nous avons mené toutes nos recherches à l'aide d'outils de navigation et de communication sécurisés tels que Tor, Sandstorm, Signal Messenger, Google Hangouts, WeTransfer et des logiciels de modification d'adresse IP. En plus de ces outils, nous avons fait preuve d'une extrême prudence et n'avons à aucun moment divulgué le moindre détail de nos travaux – initialement pour des raisons de sécurité, puis nous avons découvert en cours de route que de nombreux sites et bases de données étaient de toute façon bloqués en Égypte.

En 2017, Signal était encore incompatible avec mon numéro de téléphone égyptien, ce qui m'a incitée à utiliser un numéro britannique à la place. J'ai également créé une fausse adresse électronique pour ma correspondance, ainsi que de nouveaux comptes sur les réseaux sociaux, tout en naviguant incognito et en modifiant mon adresse IP. L'équipe avait convenu de ne pas partager en ligne les documents sensibles, sauf en cas de nécessité : nous nous reposons sur la transcription de bribes de documents écrits, vidéo et audio. Heureusement, nous avons pu échanger nos données essentielles en personne lors de notre deuxième session de formation à Tunis, en Tunisie.

L'ÉCUEIL DU MANQUE DE SOURCES

Nos reportages ont duré près d'un an. En cours de route, diverses difficultés ont interrompu ou modifié le cours de notre projet, notamment le manque de sources et d'organisations disposées à coopérer avec nous. Démoralisés, nous avons même fini par douter de la légitimité de nos histoires – le statut de Pan World Investments et de l'appartement parisien. Nous n'avions pourtant

pas ménagé nos efforts pour identifier, contacter et suivre le personnel et les institutions concernés. La plupart de nos sources nous assuraient qu'elles ne possédaient rien d'autre sur cette affaire. Nous étions dans l'impasse.

De plus, après nous être appuyés sur les premières fuites de documents, il nous fallait de quoi étayer nos affirmations. Nous avons cherché sur Internet ainsi que dans toutes les bases de données juridiques et judiciaires en lien avec nos affaires pour tenter de trouver des informations ou des rapports déterminants. Ce fut un exercice difficile : assaillis de documents inutiles ou frauduleux, il nous fallait parcourir et choisir prudemment les documents que nous voulions acheter, tout en prenant soin d'éviter le couperet de la contrainte budgétaire.

Qu'il s'agisse des autorités françaises ou des îles Vierges britanniques, des ONG ou des entités impliquées dans nos histoires, personne ne semblait vouloir « remettre les mains » dans cette histoire, qu'ils auraient tous volontiers confiée aux oubliettes. En fin de compte, nous ne sommes pas parvenus à réunir suffisamment de sources pour soutenir ce projet.

LE SUCCÈS D'UNE PUBLICATION TRANSFRONTALIÈRE COMMUNE

Nous devons la piste de notre première enquête, le sort de Pan World Investments, à une simple coïncidence. Alors que nous recherchions activement de nouvelles pistes, nous avons remarqué des activités et des mouvements suspects dans les actifs de la société offshore, lorsque PWI aurait dû se conformer à l'ordonnance de gel.

Une fois de solides pistes en main, nous avons confronté les acteurs clés à nos découvertes et exposé d'importantes informations pour la question du recouvrement des actifs. Nous avons cependant été confrontés au dédain de multiples sources et organisations, ainsi qu'à un manque total de soutien de la part du parquet européen. Je me souviens qu'alors que notre équipe interrogeait un employé du ministère public français, celui-ci avait déclaré que la paperasse concernant les biens et les violations de Moubarak traînait dans les tiroirs depuis des années.

À mon sens, la plus grande réussite de mon équipe a été de réussir à mettre en lumière deux enquêtes d'ampleur internationale. Inspirés par le fracas

médiatique des grandes fuites, comme les Paradise Papers ou les Panama Papers, nous avons rédigé et publié chaque enquête en trois langues stratégiques : en anglais, en arabe et en français.

L'INSUFFISANTE RÉPERCUSSION DU PROJET

Nous espérions vivement que nos deux rapports fassent sensation dans le pays et dans la région. Ces nouvelles informations auraient par ailleurs pu motiver certaines personnes à se manifester avec de nouveaux éléments. Enfin, nous attendions une réaction de la part des îles Vierges britanniques ou de la France, pour reconnaître les biens volés et aider à leur récupération. Si les médias nationaux et régionaux ont couvert ces deux enquêtes, aucun progrès n'a été constaté de la part des gouvernements ou à travers l'ouverture de nouvelles enquêtes.

LE CONSEIL DE MENNA AUX JEUNES JOURNALISTES D'INVESTIGATION

Lorsque vous vous lancez dans votre projet, organisez vos moindres mouvements et anticipez tous les scénarios possibles. Votre plan de bataille doit être dynamique : laissez-vous la place pour vous ajuster en permanence.

Munissez-vous de l'équipement adéquat en termes de sécurité physique, numérique et juridique, et n'acceptez jamais de participer à un reportage s'il est susceptible de compromettre votre sécurité ou votre bien-être.

Enfin, soyez factuel et appuyez-vous sur l'analyse des données. C'est la seule façon de mettre en valeur votre travail et d'inciter les médias à publier de vos enquêtes. Enfin, si vous vous sentez coincé ou que vous êtes dans le doute, n'hésitez pas à demander de l'aide. Faites appel à des experts et à des spécialistes aguerris : s'ils ne sont pas en mesure de vous aider, sûrement vous reconduiront-ils vers quelqu'un qui le pourra.

LA MISE EN DANGER DU LAC D'OHRID PAR DES CONSTRUCTIONS ILLÉGALES

Arlis Alikaj, Investigate the Western Balkans

Depuis des années, les ONG en charge de la préservation de la région d'Ohrid tirent la sonnette d'alarme à propos des immeubles, hôtels et cafés illégalement construits dans la zone protégée autour du lac : les permis de construire, accordés à la légère par les municipalités, menacent la préservation du lac d'Ohrid.

La corruption et les décisions arbitraires de certaines figures d'autorité locales prennent place des deux côtés du lac. La ville d'Ohrid ne dispose que d'un seul inspecteur du bâtiment, ce qui n'est pas assez pour contrôler les centaines (400 en 2021) de constructions illégales poussant autour du lac. L'année dernière, la rive albanaise du lac a été mise sous protection du patrimoine international pour la première fois, et la partie macédonienne – déjà protégée en tant que patrimoine naturel (1979) et culturel (1980) – fait l'objet de discussions au sein de l'UNESCO pour son intégration à la liste des sites du patrimoine mondial en danger.

Les gouvernements de la région ferment les yeux sur ces constructions illégales, autorisées en dépit des lois et souvent en lien avec les conseillers municipaux. Au cœur de la mise en garde de l'UNESCO contre la destruction des bâtiments illégaux, un conseiller municipal a par exemple construit une pizzeria dans la zone protégée avec le soutien du maire de Struga – une ville voisine d'Ohrid.

TROUVEZ UNE PISTE QUI VOUS INTÉRESSE ET DÉVELOPPEZ VOTRE PROPRE CHAMP D'EXPERTISE

Ma motivation dans la poursuite de ce sujet trouve ses racines dans ma passion pour la protection de l'environnement. Je conseille toujours aux journalistes d'écrire sur les problèmes qui les intéressent et sur lesquels ils se sentent compétents, afin de produire un travail unique et de trouver la force pour surmonter les difficultés. Pour ma part, je fais partie d'associations de protection de l'environnement en Albanie, reçois leurs bulletins d'information quotidiens,



et j'entretiens des liens étroits avec la région : tout cela m'aide à comprendre ses problèmes et à développer mes idées.

En tant que chef d'équipe sur ce projet, développé avec ma collègue Ivana Nasteska, j'ai proposé l'idée de départ, la piste initiale. La partie nord-macédonienne du lac étant sous protection de l'UNESCO mais pas la part albanaise, il apparaissait que cette dernière était sujette à davantage de difficultés. D'une certaine façon, le retard de développement jouait en ma faveur, en ce qu'il m'offrait bien des problèmes sur lesquels écrire, comme les constructions illégales ou l'absence de planification urbaine, la pêche illégale – parfois d'espèces en danger – en zone protégée... Autant d'informations qui ne parvenaient pas jusqu'aux albanais mais pouvaient se frayer un chemin dans l'opinion nord-macédonienne, par exemple.

Mon hypothèse avait pris la forme d'une prédiction et reposait sur plusieurs inconnues. Tout commença par une question, alors soutenue par nos recherches de fond. Lors d'un trajet vers Pogradec, une ville sur les rives du lac, pas loin de ma ville natale de Librazhd, je me suis souvenu que les bâtiments du rivage avaient toujours titillé mon attention. Je m'étais toujours dit que quelque chose là-dedans ne tournait pas rond.

Les gens devraient pouvoir admirer le lac lorsqu'ils voyagent jusqu'ici, mais

il est tout bonnement impossible de profiter de la vue à cause des fâcheux bâtiments – hôtels et restaurants de luxe. Je me souviens avoir été ébloui à travers la vitre du bus par le reflet des immeubles. Une fois arrivé à Pogradec, j'ai échangé avec les gens du coin. Parler avec les locaux, les communautés, poser des questions au hasard des rencontres est toujours une bonne idée, surtout lorsque quelque chose paraît louche : quelqu'un vous mènera bien à ce que vous cherchez.

Durant nos recherches sur la partie albanaise du lac d'Ohrid, la situation m'est apparue chaotique. Beaucoup de commerces, tels que des restaurants ou des hôtels, ce qui sortait du cadre légal, se construisaient au plus proche du lac. Dans ces zones privées, le manque d'investissements et les dommages causés aux infrastructures publiques est flagrant. Construites sans organisation, on y subit la pollution urbaine, les déversements secrets d'eaux usées, et l'absence de trottoirs pour les piétons. En regardant de plus près les registres de l'ALUIZNI (State Agency for Legalization, Urbanization and Integration of Illegal Property), on découvre que 80% des propriétaires de ces bâtiments dans la ville albanaise de Pogradec ont un lien avec le monde politique.

Certains sont d'anciens maires, d'autres des conseillers municipaux en activité ou encore des proches du département de l'environnement et de l'ingénierie de leurs municipalités respectives, selon le registre national des entreprises albanais. Parler aux locaux affectés par cette situation et les entendre démentir les affirmations des journaux et des rapports municipaux fut notre plus grande victoire.

LE PLAN DE RECHERCHE

- Revues de presse et visites sur le terrain (rapports sur l'UNESCO, données de terrain, voir ce qui a déjà été publié par les médias et trouver un angle pas encore couvert) ; une semaine.
- Parler aux citoyens, aux sources, aux ONG et entendre leurs préoccupations ; deux semaines.
- Enquêter sur les municipalités concernées (Pogradec en Albanie, Ohrid en Macédoine du Nord) : déposer des demandes d'information, recueillir les données des registres de construction, analyser les permis

de construction des bâtiments irréguliers et les bases de données des légalisations ; un mois.

- Prises de vue, cartographie (nous avons vu les emplacements des hôtels, restaurants et cafés, et la population locale). Combien de ces bâtiments ont été construits dans la zone protégée ? Qu'advient-il de leurs déchets, où la pêche illégale a-t-elle cours, et quels sont les autres défis que rencontre aujourd'hui le lac d'Ohrid ? – une semaine.
- Après les recherches et les collectes de données, contacter les membres de la commission bilatérale d'Albanie et de Macédoine du Nord (formée l'année dernière sur recommandation de l'UNESCO) : une semaine.
- S'entretenir avec les maires d'Ohrid et de Pogradec : une semaine
- Délai nécessaire à la rédaction de l'histoire : trois mois. Nous avons eu recours à la base de données de l'ALUIZNI.

LES DÉFIS DU COVID-19 DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES

Travailler à distance fut difficile, surtout pendant la pandémie de Covid-19. Tout était fermé et la moindre recherche devenait compliquée. Qu'avons-nous fait ? Nous avons su rester calmes et nous adapter. Travailler en ligne jouait à notre avantage, nous envoyions des tas de demandes en vertu du droit d'accès à l'information. L'une des raisons qui me font habituellement redouter le travail à distance concerne ma crainte de tirer au flanc en l'absence de supervision. Je me suis rendu compte qu'au contraire, travailler à distance permettait d'aller plus vite. L'autre défi fut de voyager. Les transports publics étaient fermés et le pays était parfois totalement mis sous quarantaine, ce qui posait un frein sérieux à mes déplacements pour vérifier des sources ou recueillir des informations.

Mon hypothèse fut bousculée par ces problèmes, par ailleurs difficiles à prouver à ce moment-là. J'ai trouvé une solution, repoussé mes recherches à plus tard et loué des voitures privées pour me rendre d'un village à l'autre. J'ai alors découvert que les gens n'avaient pas été consultés, et qu'ils étaient très remontés contre ces constructions. Cela nous posa notre second défi : ne pouvant pas recueillir d'informations par le biais de la communauté ou des avocats, il nous fallut remplir des tas de formulaires de demande

d'informations.

Parce que nous étions parfois proches de ces constructions illégales, les menaces physiques constituaient le plus gros danger. Nous prenions des photos ou interrogeions des touristes, des pêcheurs, etc. : par chance, rien ne nous arriva. Nous redoutions aussi des intimidations, sinon des attaques sur la protection de nos sources, l'Albanie et la Macédoine du Nord étant deux petits pays très conservateurs. Nous avons également fait en sorte de nous préserver des ennuis judiciaires en étant aussi transparents, documentés et factuels que possible.

OBJECTIF : ALERTER ET PROTÉGER UN SITE DU PATRIMOINE MONDIAL

L'Albanie et la Macédoine du Nord sont les deux pays impliqués dans cette affaire. Nous attendions de ce reportage qu'il sensibilise l'opinion sur la question de la préservation de l'un des plus anciens lacs d'Europe, mission qu'il a accomplie. Lac profond d'origine tectonique vieux de deux à trois millions d'années, le lac d'Ohrid est un exceptionnel réservoir naturel, abritant de nombreuses espèces de faune et de flore d'eau douce endémiques et reliques, certaines datant de l'ère tertiaire.

Ces quinze dernières années, aucun gouvernement nord-macédonien n'a été en mesure d'endiguer la destruction de ce site du patrimoine mondial, et ce à cause des intérêts financiers de quelques personnes influentes. Toutes deux candidates pour intégrer l'UE, l'Albanie et la Macédoine du Nord ont ouvert des négociations sur cette question – l'environnement et le patrimoine étant deux sujets sensibles à ce niveau, les deux pays doivent montrer patte blanche et se montrer prêt à suivre les préceptes de l'UE.

Les citoyens et les agriculteurs d'Ohrid, les ONG environnementales et les militants, le secteur du tourisme, les commerces locaux et les autorités des deux pays constituaient notre public cible.

Après la publication de l'article dans deux médias nationaux des deux pays, deux forums sur l'environnement ont eu lieu en Albanie. À Pogradec et à Ohrid, le conseil municipal s'est réuni pour analyser le problème et proposer une conférence. L'article fut repris et partagé par de nombreux médias locaux, et nous avons reçu des appels d'ONG et de commerces touristiques pour nous

remercier de l'avoir écrit.

Nous espérions une réaction de la part de l'UNESCO, ce qui n'arriva pas, mais nous sommes heureux que notre reportage ait permis de mettre ce problème en lumière et ait concouru à une meilleure gestion de ce dernier.

LE CONSEIL D'ARLIS AUX JEUNES JOURNALISTES D'INVESTIGATION

Mon conseil aux autres jeunes journalistes d'investigation est de commencer localement. Même si les services des conseils municipaux sont pénibles, ils sont l'épine dorsale de la politique locale. Vous y rencontrerez ceux qui plus tard vous donneront de précieuses informations, une fois qu'ils auront confiance en votre façon de faire les choses. Les grands reportages exigent beaucoup de travail et de temps, et parfois toute une équipe pour être menés à bien. Jouez en équipe. Évitez autant que possible les sources anonymes. Vous pouvez accomplir bien des choses à l'aide d'archives publiques et de personnes prêtes à témoigner. Soyez curieux du monde qui vous entoure, respectez vos sources et vos sujets. Et enfin, le plus important : croyez en vous-même. Vous pouvez le faire !

Manuel d'introduction au journalisme d'investigation

Publié par :

Civil Forum for Asset Recovery e.V.

Köpenicker Str. 147
10997 Berlin
Germany
cifar.eu

Soutenu par le :



Mise en œuvre par



CiFAR et les auteurs ont pris les mesures nécessaires pour assurer la justesse des informations de ce manuel. Les opinions, points de vue et conclusions exprimés dans ce manuel sont de la seule responsabilité des auteurs et de CiFAR, et ne sauraient engager nos soutiens..

